

Rapport moral 2019

Mesdames, Messieurs les administrateurs,
Cher(e)s, ami(e)s,

Comme vous pouvez le comprendre le rapport moral de ce jour est bien différent de celui que j'avais écrit fin février pour notre conseil du mois de mars, annulé pour cause d'un déplacement à Paris à l'initiative du ministère de la santé et de la protection sociale.

C'était avant la crise du coronavirus ! C'était avant la mise en veille de la France pendant deux mois.

Permettez-moi, rapport moral oblige, de faire une petite incise toute personnelle liée à ce que nous vivons depuis plusieurs mois. Je traiterai ensuite des événements majeurs qui ont marqué 2019. J'essaierai de la place qui est la mienne d'esquisser des lignes perspectives que nous pourrions discuter, valider ou invalider ensemble.

1. L'incise

Il est difficile, dans la période que nous vivons, de s'exprimer sans mettre en miroir les problématiques de l'anthropocène et la pandémie que nous vivons depuis trois mois, pandémie qui bouleverse nos modes de vie, fait craindre pour la santé de chacun, et met l'économie sens dessus-dessous.

Hypothèse de prospective : Et si la pandémie que nous vivons n'était que la répétition générale d'une catastrophe beaucoup plus grande, la catastrophe écologique irrémédiable que suggère l'anthropocène ?...

Reste que ce que nous montre cette pandémie, c'est au-delà de la puissance de l'imprévisible, notre difficulté à intégrer le hasard dans nos décisions, c'est notre fâcheuse habitude de privilégier, comme le disait Frédéric Bastia, ce que l'on voit sur ce que l'on ne voit pas, ou comme le répétait Marc Plank, le père de la physique quantique, nous ne voyons que ce que nous voulons voir.

Gardons en mémoire que ce que nous savons n'est rien à côté de ce que nous ne savons pas, méfions-nous de considérer comme absurde ou improbable ce que nous n'avons jamais vu, gardons-nous de penser le futur comme la simple répétition du passé.

2. Les événements majeurs de l'année 2019

Je me dois de commenter brièvement l'année 2019 même si après ce temps de confinement cette année 2019 nous paraît lointaine, aussi lointaine que nous paraît incertaine l'année 2020 que nous vivons.

Par-delà toutes les actions contenues dans le rapport d'activité, je voudrais revenir sur trois d'entre elles, particulièrement marquantes.

2.1 La création du GCSMS

L'année a démarré par l'approbation par les AGE du CREAMI et du CRIAS de la création par les deux membres fondateurs du GCSMS¹, préfiguration de l'institut.

L'institut, ouvert à d'autres membres, a vocation à constituer un pool de ressources à destination de la personne vulnérable. Pool de ressources à géométrie variable, l'institut se veut aussi un melting-pot des acteurs et des actions conduites et à conduire pour mieux répondre à la personne en situation de vulnérabilité dont les besoins se jouent des réglementations calées sur des variables trop simples pour embrasser la diversité des situations.

¹ Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale

Des associations du médico-social, des groupes de recherche, des fondations, des acteurs de terrain du médico-social et de l'action sociale se sont déclarés intéressés à participer à des journées de réflexion et à des travaux conduits par l'institut. La crise initiée par le coronavirus montre la nécessité de ces forums nécessaires pour appréhender la complexité du monde qui nous entoure.

Cet institut pourrait être également un observatoire des innovations qui se mettent en place ici et dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, mais aussi au-delà en France et dans le monde, des modes d'organisation qui se sont mis en place au quotidien pour assurer la sécurité des personnes accueillies et continuer l'accueil en période de pandémie.

Dans un premier temps, l'institut comprendra l'ensemble des personnels des deux associations fondatrices au sein d'un pool commun dont les compétences sont à la disposition des membres de l'institut pour réaliser les missions qui leur incombent et qu'ils voudront bien lui confier.

L'existence du GCSMS, qui a reçu l'appui décisif de l'ARS, a été soumise à monsieur le Préfet de Région qui a fait connaître son avis favorable le 21 septembre.

L'AG constitutive du GCSMS s'est tenue le 19 décembre 2019 : le GCSMS n'a donc pas fonctionné durant l'année 2019 même si les membres du bureau conjoint CREAI/CRIAS se sont réunis tous les mois et leurs travaux ont été animés de l'esprit du GCSMS non officialisé.

2.2. Le coup de tonnerre : la « fermeture » du CREAI ARA

Un autre événement majeur de cette année 2019 a été la « fermeture du CREAI ARA » dont nous ont saisi le 25 juillet 2019 la CNSA et la DGCS, en pleines vacances d'été, qui nous a conduit à interrompre nos vacances et à nous réunir à Lyon pour imaginer avec nos avocats une riposte sous forme d'un recours au tribunal administratif dans un premier temps et d'une demande en reconsidération de décision au ministère de la santé.

En cause l'activité de formation en protection de l'enfance développée sur le territoire national, qui a déclenché un conflit avec la fédération des CREAI dont la charte signée unilatéralement par la fédération avec le ministère empêche tout CREAI d'intervenir hors son territoire régional.

De ce fait, le CREAI ARA a été mis en demeure de se délaisser de la formation ESOPPE à visée nationale au profit de l'ANCREAI, malgré les multiples propositions accommodantes formulées par le CREAI ARA, toutes restées vaines.

Commence alors un long épisode juridico-administratif :

- Début septembre, le directeur de l'ARS ARA, nous reçoit avec son équipe rapprochée, nous tranquillise, nous dit sa confiance dans nos travaux ;
- Fin septembre 2019, la directrice adjointe à la direction générale de la DGCS Madame Cécile Tagliana, lors d'une rencontre au ministère apaise la situation, reconnaît le statut de CREAI et son financement et propose une médiation avec l'ANCREAI ;
- Le 21 octobre le CREAI ARA reprend sa démission et demande sa réintégration à l'ANCREAI qui demande à instruire le dossier, une simple réintégration ne lui suffisant pas ;
- Pour se mettre à l'abri des prétentions de la fédération le bureau du CREAI a fortement poussé à la création d'une structure indépendante pouvant se charger de l'activité de formation en protection de l'enfance ;
- Le 28 mai 2019 le CA du CREAI ARA a mandaté son président pour initier la création d'une association autonome qui pourrait s'appeler ESOPPE ;
- Le 3 décembre 2019, l'ONPE, les départements, les partenaires internationaux et le CREAI ARA arrêtent à Paris la préfiguration d'ESOPPE. Le 23 mars 2020 se tient l'AG constitutive de l'Association ESOPPE. Des négociations ont lieu en ce moment pour la cession d'ESOPPE.

Je ne peux terminer le récit de cet épisode sans renouveler nos remerciements à Monsieur le Directeur Général de l'ARS ARA et son équipe rapprochée, qui nous ont apporté toute leur aide « au plus chaud de la crise » et aidé tout au long de nos pérégrinations.

Je veux également remercier Madame la Directrice Adjointe de la DGCS, Madame Cécile Tagliana pour la qualité de son écoute, son appui et sa volonté de trouver une issue au conflit.

2.3 ESOPPE et la Protection de l'Enfance

Depuis presque 15 ans, le CREAM ARA, en partenariat avec l'ONPE, et grâce en partie aux contributions de ses membres, a réalisé un travail considérable pour construire un référentiel d'évaluation des situations préoccupantes en Protection de l'Enfance, dans le cadre d'un programme de recherche initial soutenu par l'ONPE avec la participation financière de plusieurs Conseils départementaux.

La conception de la trame de questionnaire et de recueil a débuté en 2007. Cette trame a été validée scientifiquement dans le cadre d'un programme de recherche de l'ONPE de 2008 à 2010. Cette trame de recueil et de questionnaire est à ce jour le seul guide d'évaluation des situations en protection de l'enfance validé scientifiquement. L'utilisation de la trame a été étendue en 2011 pour les enfants de 6 à 18 ans.

Ces travaux de conception ont été complétés à deux reprises, enrichissant ainsi la conception générale de la Trame précitée :

- La recherche « Accès à la santé des enfants confiés au titre de la protection de l'enfance », conduite par le CREAM Rhône-Alpes en 2010-2012, dans le cadre d'un appel à projets de l'ONPE,
- Et la recherche « Appréciation des situations de maltraitances intra familiales », conduite par le CREAM Rhône-Alpes dans les mêmes conditions en 2014-2015.

En mai 2012, le CREAM Rhône-Alpes fait paraître un ouvrage « L'évaluation participative des situations familiales » chez DUNOD. Cet ouvrage décrit la conception du référentiel, et sa méthode d'utilisation.

En 2017, une nouvelle version de la Trame est élaborée. Elle est pleinement adaptée aux attentes réglementaires issues de la loi de 2016 et de ses décrets. La Trame est déposée à l'INPI sous la marque ESOPPE.

En 2018-2019, la Trame de questionnaire et de recueil est complétée par les outils cliniques, destinés à apporter aux professionnels tous les indicateurs leur permettant d'apporter des réponses argumentées aux questions posées par la Trame. Les outils cliniques sont déposés sous la marque ESOPPE, en pleine propriété intellectuelle et industrielle du CREAM Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour accompagner ce développement, un partenariat international se construit avec INITIATIVE AIDES (Université de MONTREAL) et l'IFIV (Institut de Formation sur les Violences infantiles et la résilience, BARCELONE) pour soutenir les professionnels avec des formations offrant des méthodes d'intervention durant tout l'accompagnement, étayant la cohérence et un partage du cadre des mêmes références tout au long du parcours de l'enfant.

Depuis près d'un an le CREAM par l'intermédiaire de Claude Volkmar est entré en relation avec le Secrétariat d'État à la Protection de l'Enfance. Des discussions sont en cours pour que le Secrétariat d'État rachète au CREAM tout ou partie du référentiel.

Aujourd'hui 50 départements sont utilisateurs du référentiel ESOPPE.

3. Les perspectives : entre pandémie et situation du CREAL, les mesures prises et à prendre

3.1 Premiers enseignements de la pandémie

On ne peut faire l'impasse, avant d'aborder les perspectives, de regarder en face cette pandémie en ce qu'elle nous impacte à court terme et à moyen terme, tant ce virus nous oblige, à cause et par-delà la maladie et les risques de contagion, à consacrer tous nos efforts pour affronter dès aujourd'hui la crise économique et sociale inévitable qui s'annonce.

Je pense pour cela qu'il est nécessaire que nous confrontions nos points de vue, tant celui que j'exprime ne se veut que le point de départ d'un chantier à mettre en œuvre avec vous, en bureau et en AG.

Cette pandémie, dont personne ne soupçonnait ni la venue ni l'ampleur, continue de se dérouler sous nos yeux, bouleversant nos modes de vie, de travail, de relations, y compris familiales, et jette dans l'injonction de se réinventer de nombreux secteurs dont le nôtre, et de nombreuses entreprises et associations.

Comme vous-même, nous sommes aujourd'hui sur un point d'inflexion c'est-à-dire en mathématiques, en géométrie différentielle, un **point** où s'opère un changement de concavité d'une **courbe** plane. Si j'utilise une image, je dirais qu'on ne sait pas bien, lorsque l'on est arrivé à ce point d'inflexion, si la suite sera une rupture avec le passé ou au contraire sa continuation.

Cette pandémie, comme toutes les crises qui l'ont précédée, nous oblige à des exercices d'introspection et de vérité sur la façon dont nous répondons à nos missions, sur nos capacités à nous organiser pour y faire face.

Je suis convaincu, comme vous l'êtes, de la nécessité de participer avec vous à la transformation de notre secteur pour toujours mieux répondre aux attentes des personnes que nous accueillons, avec tous les défis qui se posent en termes de conjugaison de plus de numérique et de plus d'humanisme, en un mot de plus de professionnalisme.

Nous sommes dans l'obligation de modifier nos savoirs et nos savoir-faire pour mieux répondre aux besoins de formation, d'études et de conseils que nous voyons pointer au fil des jours, mais dont nous avons pris déjà conscience et dont nous avons débattu avec vous lors des bureaux ou des CA.

3.2 Réformer le CREAL : Une prise de conscience antérieure à la pandémie

Cela fait déjà un moment que, lors de nos bureaux et CA, nous nous posons des questions concernant les réponses que nous donnons aux missions qui sont les nôtres, la gouvernance en place, les changements à mettre en œuvre. La crise que nous vivons agit comme un catalyseur.

Nous avons pris conscience depuis plusieurs mois de devoir rajeunir la gouvernance. Cela fait maintenant 20 ans qu'avec Claude Volkmar nous sommes en responsabilité juridique du CREAL. Nous vous avons annoncé à plusieurs reprises de vouloir passer la main. On avait même prévu un calendrier : je parlais au deuxième trimestre 2020, et Claude Volkmar à l'automne. Le virus a bouleversé la donne.

Devant l'absence de candidature au poste de président du CREAL, nous avons inversé le calendrier et nous avons mis notre énergie, Charles Bernard, Claude Volkmar et moi-même, à accélérer le recrutement d'un(e) probable directeur(e) général(e) adjoint(e), qui pourrait, si le Conseil d'Administration donne son accord, devenir le successeur de Claude Volkmar.

Ce recrutement est devenu une urgence du fait de la décision de la responsable des études de démissionner et de la nécessité d'assurer la continuité de nos engagements avec l'ARS, avec qui nous avons plusieurs devis pendants, ce qu'a fait au pied levé la personne que nous avons recrutée. Ce recrutement était dans les tuyaux depuis plusieurs mois.

En effet, nous avons conduit depuis l'automne 2019 avec Charles Bernard des entretiens avec plusieurs personnes susceptibles d'assurer ces fonctions, et nous avons retenu une candidature comme étant au-dessus du lot, que nous confirmons aujourd'hui, pour un CREAL et un CRIAS renouvelés.

Il s'agit de Christelle BIDAUD, Docteure en biologie, spécialiste de la santé. Elle a été directrice générale d'une fondation de recherche, elle a piloté, avec le CNRS et l'INSERM, plusieurs projets d'envergure en France comme en Suisse, et elle connaît également très bien des dossiers proches de nous, comme celui de la plate-forme HANDISSIMO. Sa première rencontre avec l'ARS s'est très bien passée, nous travaillons avec elle depuis le premier avril. Sa candidature comme directrice générale sera à l'ordre du jour.

Depuis le premier avril, souvent dans des conditions acrobatiques, nous n'avons cessé avec Charles Bernard, Claude Volkmar et Christelle Bidaud de rebattre les cartes pour envisager des scénarios de sortie de crise.

Qu'il me soit permis au moment de ce changement majeur de remercier Claude Volkmar pour le travail accompli à la tête du CREA I pendant presque 20 ans, pour l'aura qu'il a su donner à notre institution, pour son dévouement à la cause du handicap, et sa disponibilité totale aux demandes des associations. Je souhaite également, à notre nouvelle directrice générale, dans un même élan, beaucoup de courage, d'imagination et d'audace dans une période aussi critique. Je la remercie d'avoir accepté, d'assurer la relève en pleine période de confinement et par téléconférence malgré une période de tuilage très courte avec son prédécesseur, finances obligeant. Claude Volkmar ne part pas, il assurera à côté de ses fonctions dans le cadre d'ESOPPE, une fonction de conseiller spécial auprès de la DG et du président.

3.3 Les effets de la crise

Notre association subit de plein fouet la crise que nous connaissons. Tous les secteurs sont touchés comme le montrent nos espérances de chiffre d'affaires : le secteur des études non confronté aux travaux en établissement s'en sort mieux que ceux du conseil et de la formation profondément affectés par les conditions de vie à distance.

De nombreux chantiers en portefeuille ne pourront se dérouler avant la fin de l'année. Nous ne savons même pas quand ils pourront se dérouler. Le manque à gagner est considérable. L'état de nos réserves financières nous oblige d'adapter nos ressources humaines aux chiffres d'affaires que nous pensons réaliser dans les prochains 18 mois. Mais la dure réalité de la crise nous oblige aussi à remettre en cause notre organisation.

On ne peut pas tout faire porter à la crise : nous sommes face à un déficit d'exploitation qui ne date pas seulement d'aujourd'hui lié à un déficit d'organisation et dont le corolaire est une productivité insuffisante.

Je m'étais livré pendant les vacances de février à une étude détaillée des coûts de production ramenés à l'heure de travail, qui corroborait cette analyse, quel que soit le secteur considéré qu'il s'agisse des études, de la formation, ou du conseil.

Un réajustement était nécessaire à la lecture de ce bilan. Nous avons fait des propositions pour réajuster le tir. Durant la crise nous avons été informés d'un certain nombre de démissions. L'arrêt de l'activité pendant deux mois ne nous laisse aucun répit.

Le moment n'est pas de nous lancer dans des spéculations à long terme mais plus prosaïquement de prendre les dispositions qui nous permettent à horizon de 6 mois puis de 12 mois de traverser la crise et de survivre.

Nous avons fait réaliser une étude par un cabinet d'expertise comptable spécialisé dans notre secteur et sous le contrôle de notre commissaire aux comptes avec qui nous avons été en relation permanente pour évaluer de façon précise nos comptes à l'horizon de la fin de l'année...

Il est difficile de penser stratégie quand on ne sait pas sur quelles ressources on peut compter alors que les charges se décaissent chaque mois. Nous sommes tenus de faire front et en même temps de penser le long terme.

Ma détermination est de faire feu de tout bois avec toutes les associations qui nous soutiennent pour que le CREA I survive à cette crise et renaisse encore plus fort, transformée par elle.

La réalisation de cette mue ne sera possible que si nous savons nous réformer en profondeur selon des principes clairs et partagés. Je vous en propose un dans l'attente de notre prochain Conseil.

Pratiquer le CREAL total comme d'autres ont inventé le rugby total, en d'autre lieux, compte tenu de la faiblesse de leurs ressources, pour exister à côté des grands clubs où l'argent coule à flot :

Tout le monde attaque et tout le monde défend,

Tout le monde doit être acteur de la lutte contre le virus, et acteur de la relance économique.

Les conditions du succès de cette tactique à court terme sont au nombre de trois :

- **la vitesse d'exécution.** Il faut que chacun d'entre nous comprenne que la vitesse d'exécution est vitale pour limiter les risques d'effondrement financier du CREAL et le chômage pour tous ;
- **le sens de la responsabilité** est le deuxième facteur clef du succès. Pour cela chacun est invité à ne pas se demander ce que le CREAL peut faire pour lui mais à ce qu'il peut faire pour le CREAL, soit en tant que conseiller technique ou conseiller support, en tant qu'association adhérente. Il faut imaginer d'autres façons de faire à distance ce qu'il n'est pas possible de faire en présentiel et élargir notre palette d'intervention pour répondre de façon précise aux questions que nous sont posées ;
- **Il faut prendre à bras le corps, la lutte contre l'entropie** liée à nos modes de fonctionnement habituel, à la préparation des interventions, aux formulations des problématiques, aux rendus écrits ou oraux, aux coûts du back office, aux débours non récupérés : entropie qui participe à nos coûts excessifs et nuit à la création de valeur.

Je me réjouis de vous retrouver en bonne santé et plein d'idées pour nous aider à faire face à cette période difficile.

Jean-Pierre CLAVERANNE
Président du CREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Table des matières

Rapport moral 2019.....	3
Animation et Valorisation	13
1. Groupes de travail	14
1.1 Polyscol	14
1.2 Club de Réflexion et d'Échange Éthique du CREAMI CRIAS	15
2. Evènements.....	15
Communication	17
1. Communication institutionnelle	18
1.1. Un kit pédagogique commun au CREAMI CRIAS	18
1.2. Le catalogue des activités 2019-20	18
2. Communication digitale	19
2.1. Le site internet : www.creami-ara.org	19
2.2. Les réseaux sociaux : Twitter et LinkedIn.....	19
2.3. Le catalogue digital : www.catalogue.creami-ara-crias.info	20
Actions de réseau	21
1. Le Réseau ESAT en Auvergne	22
2. Projet pour les Dys : AtoutDys	23
Activités de formation et de conseil.....	25
1. Volume des activités de formation et de conseil.....	26
1.1. La formation	26
111.Focus sur l'activité	26
112.Focus sur les thématiques abordées.....	28
1.2. Le conseil	32
121.Focus sur l'activité	32
122.Focus sur les objets des accompagnements	33
1.3. Dynamique des ressources en Formation et Conseil.....	34
131 . Les permanents	34
132 . Les ressources externes.....	35
2. ESOPPE	36
2.1. La formation : Offre spécifique d'ESOPPE	36
2.2. Les ressources	38
Activités d'observation et recherche	39
1. Moyens humains mis à disposition	40

2. Programme pour l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes	41
2.1. Etude régionale sur les ESAT et leurs travailleurs en situation de handicap.....	41
2.2. Fonction Conseil Technique.....	42
2.3. Diffusion, valorisation et analyse du Livret Autisme Auvergne-Rhône-Alpes 2018	43
2.4. Création d'un site internet dédié au LAARA	44
2.5. Autre fonction d'observation du CREAI : portail PIEROS.....	45
2.6. Partage d'expériences.....	45
2.7. Portrait des unités d'enseignement maternelles de la région Auvergne-Rhône-Alpes...	46
2.8. PCPE : premier retour d'expériences et construction d'un cadre évaluatif	46
2.9. Analyse des rapports d'activités des PCPE de la région Auvergne-Rhône-Alpes.....	47
2.10. Formations croisées sur l'Ecole inclusive (financement UNIFAF).....	47
2.11. Observation et évaluation – Ecole inclusive	47
2.12. Offre et besoins en SESSA.....	48
3. Actions pour la DRDJSCS	48
3.1. Formation continue des MJPM	49
3.2. Organiser les journées d'information dans certains départements (fiche act°sch. n°12)	49
4. Actions diverses	49
Suivi des adhérents	51
1. Répartition des cotisations par département	52
2. Répartition des contributions par département.....	54
Le service emploi	57
Rapport financier.....	59

Partie 1

Animation et Valorisation

1. Groupes de travail

1.1 Polyscol

Ce groupe de travail est animé par Mireille Michel, Conseillère technique et Docteure en sciences de l'éducation.

La commission régionale permanente « Handicap & Scolarité » du CREAI Auvergne-Rhône-Alpes, lieu d'échange d'expériences et de réflexion sur les facteurs favorables à la réussite des parcours de scolarisation, avait retenu au titre de ses thématiques de travail pour 2009-2010, la question des conditions de scolarisation des enfants en situation de handicap complexe de grande dépendance. Depuis, cette commission regroupe des établissements médico-sociaux du Rhône, l'inspection académique du Rhône et le CREAI Auvergne-Rhône-Alpes. Elle se centre sur la scolarisation des enfants présentant des troubles cognitifs et communicationnels graves, associés à une déficience intellectuelle sévère, les enfants en situation de plurihandicap et polyhandicap.

Ces travaux ont permis d'une part, de construire un outil d'évaluation des compétences des enfants en situation de grande dépendance en matière d'apprentissage, de s'associer aux actions de différents partenaires et d'autre part, de soutenir les dispositifs pédagogiques au sein des unités d'enseignement des établissements médicosociaux.

Notre commission se réunissant une fois par trimestre s'est orientée comme l'année précédente autour de quatre axes :

- Deux journées de formation regroupant des professionnels éducatifs, paramédicaux, de différents établissements du secteur médico-social, de l'Education Nationale, enseignants et réunissant une cinquantaine d'acteurs de la région lyonnaise.
- La rédaction et la diffusion d'un document concernant les conditions de fonctionnement d'unités externalisées pour les enfants en situation de polyhandicap.
- La mise en conformité avec le programme d'enseignement de l'école maternelle et la simplification d'un outil unique « polygevasco » référencé et proposé pour l'évaluation des compétences de l'enfant dans ses apprentissages scolaires. Cet outil pourrait être annexé au gevasco et servir de base lors de l'ESS et à la MDPH.
- Une réflexion sur la scolarisation des enfants polyhandicapés dans d'autres départements que le Rhône pour la région Auvergne-Rhône-Alpes.

1.2 Club de Réflexion et d'Échange Éthique du CREAL | CRIAS

Grâce à ce Club, le CREAL Auvergne-Rhône-Alpes et le CRIAS réunissent des ressources et compétences pluridisciplinaires pour échanger sur des questions appelant une aide à la décision – à l'appui d'une réflexion d'ordre éthique, juridique et philosophique.

Le CREAL Auvergne-Rhône-Alpes et le CRIAS ont en effet décidé de mettre à la disposition des adhérents et des établissements la réflexion du « CRÉÉ » afin de pouvoir répondre aux questionnements des équipes et des organisations.

La réflexion éthique est omniprésente au sein des ESMS. Il ne s'agit pas de se substituer ou de rajouter une instance sur des thématiques déjà traitées par d'autres mais d'avoir une approche transdisciplinaire au regard de l'étendue des champs du secteur social et médico-social : celui du handicap, de la protection de l'enfance et de l'adolescence, de la gérontologie et de la précarité.

- En 2019, le CRÉÉ s'est réuni 4 fois sur des séances de 2h30
- Suite à la journée « *Vivre et accompagner la mort dans les établissements sociaux et médico-sociaux : quels enjeux éthiques ?* » organisée en novembre 2018, les actes ont été édités et diffusés à l'ensemble des participants et aux adhérents du CRIAS et du CREAL Auvergne-Rhône-Alpes et mis à disposition sur nos sites internet.
- Un projet de newsletter a été réalisé pour une diffusion dès 2020.

2. Evènements

- **20 mars 2019** : colloque co organisé avec l'ADESS 63 à Clermont-Ferrand « *Manager le secteur social et médico-social : évolution, mutation, révolution ?* » : 235 participants.
- **21 novembre 2019** : colloque co organisé avec l'association Parcours et Innovations à Villeurbanne « *Comment manager la transformation de l'offre de service ? Comment permettre aux bénéficiaires d'être acteurs de leur vie ?* » : 136 participants
⇒ Les actes sont disponibles en ligne : <http://www.creai-ara.org/wp-content/uploads/2020/05/Actes-colloque-1.pdf>

Ces évènements ont pu être organisés avec le soutien précieux et actif du service Support & Développement CREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CRIAS que nous remercions.

Partie 2

Communication

1. Communication institutionnelle

1.1. Un kit pédagogique commun au CREAI | CRIAS

La gouvernance du CREAI Auvergne-Rhône-Alpes

▶ **Pr Jean-Pierre Claveranne,**
Professeur émérite des Universités en
Sciences de Gestion
Président du CREAI Auvergne-Rhône-Alpes



▶ **Claude Volkmar**
Directeur général du
CREAI Auvergne-Rhône-Alpes | CRIAS

Après la réalisation d'une charte graphique commune au CREAI Auvergne-Rhône-Alpes et au CRIAS, les 2 associations se sont dotées d'éléments de langage commun, grâce notamment à la création d'un kit pédagogique CREAI | CRIAS permettant d'harmoniser la présentation des 2 associations partenaires.

Ce kit pédagogique est principalement utilisé par les salariés et les formateurs extérieurs du CREAI | CRIAS afin de les outiller lors de la présentation des associations à l'extérieur.



1.2. Le catalogue des activités 2019-20

Pour la première année, le CREAI Auvergne-Rhône-Alpes et le CRIAS ont également mis en commun leur catalogue des activités 2019-2020, qui illustre l'avancée de l'intégration de leurs missions dans une vision transversale et décloisonnée concernant tous les âges de la vie des personnes vulnérables.

Ce catalogue a été envoyé à tous les adhérents, les clients et les partenaires du CREAI | CRIAS.



Plus moderne et plus accessible, le catalogue des activités du CREAI | CRIAS devient digital sur www.catalogue.creai-ara-crias.info

2. Communication digitale

2.1. Le site internet : www.creai-ara.org



En 2019, le site www.creai-ara.org a enregistré :

- Près de 386 000 visites soit environ 32 200 visites par mois, un score plutôt spectaculaire !
- Près de 175 000 visiteurs soit environ 14 600 visiteurs par mois !

Les pages les plus consultées sont :

1. Les offres d'emploi
2. La page des actualités
3. Le répertoire régional

2.2. Les réseaux sociaux : Twitter et LinkedIn



La page Twitter du CREA Auvergne-Rhône-Alpes comptabilise 327 abonnés, 210 mentions pour 280 tweets publiés.

Fort du succès de la rubrique « Offres d'emploi » du site www.creai-ara.org, le service communication a décidé la création d'une page LinkedIn CREA Auvergne-Rhône-Alpes lancée en août 2019. **Pari réussi : la page comptait déjà au 31 décembre 154 abonnés !**



2.3. Le catalogue digital : www.catalogue.creai-ara-crias.info

Lancé en septembre 2019, le catalogue digital comptabilise en décembre 2 400 visites pour 2 200 visiteurs.



Les pages les plus visitées sont :

1. La page de présentation
2. La page des formations inter
3. La page sur l'offre de formation

Les formations les plus consultées sont :

1. S'adapter à l'évolution du secteur social et médico-social
2. Intervenir en Protection de l'Enfance

Partie 3

Actions de réseau

1. Le Réseau ESAT en Auvergne

Support administratif et logistique

Le Réseau ESAT en Auvergne rassemble 41 Etablissements et Services d'Aides par le Travail employant 2 500 personnes en situation de handicap. Ces établissements sont répartis dans une trentaine de villes en Auvergne.

Le Réseau ESAT permet de répondre à des besoins d'entreprises, de collectivités. Les particuliers, les établissements sont organisés autour de 4 principaux pôles : Prestations de service – Sous-traitance industrielle – Production et mise à disposition individuelle et/ou collective.

Il est composé d'un Conseil d'Administration de 9 directeurs/trices, présidé par Emmanuel Verrière qui se réunit 1 fois par mois. L'assemblée générale a eu lieu le 21 juin 2019 dans les locaux du Conseil Régional à Clermont-Ferrand.

Cette année, le Conseil d'administration a travaillé sur la modification de ses statuts qui seront validés en Assemblée Générale en 2020.

Il est organisé en 2 principales filières : sous-traitance et espaces verts qui regroupent principalement des chefs d'ateliers, moniteurs d'atelier.

Le Réseau s'est doté d'une agence de communication qui a permis en 2019 :

- De maintenir un lien avec la presse
- D'animer les réseaux sociaux facebook, twitter
- De réaliser une série de vidéos d'une minute environ (format court car les vidéos sont destinées à être diffusées sur le web) sur des établissements du Réseau.

Nathalie Battut assure la partie administrative associative en organisant et en participant aux conseils d'administration et assemblée générale.

Elle participe à la filière sous-traitance et coordonne les marchés et informations diverses (offres d'emploi, vente de matériel, portes ouvertes d'établissement...) auprès des 41 établissements.

Elle accompagne le Réseau lors de ses manifestations (participation au salon Handisup, organisation de journées thématiques).

2. Projet pour les Dys : AtoutDys

Le CREAI Auvergne-Rhône-Alpes accompagne depuis 2018 le lancement du projet régional pour les Dys « AtoutDys » avec la mise à disposition d'une Cheffe de projet (Anne-Cécile GAVANT). Ces 2 années d'accompagnement ont permis le montage du projet grâce à un travail interdisciplinaire (familles, recherche, éducation, insertion professionnelle...). Le concept et le mode opératoire proposés sont uniques sur le plan national.

Trois chantiers incontournables sont prêts à être opérationnels :

INFORMATION

A destination des usagers, familles, professionnels, grand public, afin de :

- **Vulgariser les connaissances** sur les fonctions cognitives disponibles en 2020 et indispensables pour la compréhension des troubles, vulgarisation nécessaire au vu des nombreuses connaissances utilisées par les familles et professionnels datant de plus de 15 ans
 - **Ajuster** les idées préconçues et lutter contre certains préjugés sur ces troubles
 - Sensibiliser au **repérage précoce** et aux nouveaux procédés de **remédiation**
 - Proposer un **espace d'information** et de communication aux familles, usagers et partenaires.
- Moyens : expositions fixes, mobiles (camions itinérants pour couvrir la Région Auvergne-Rhône-Alpes) et points-relais, conférences de sensibilisation.
- Réalisations 2019 : concept général d'une exposition fixe et recherche de locaux, identification de points-relais opérationnels, 8 sessions de sensibilisation (120 participants), lancement d'une dynamique pour impliquer la recherche à intervenir dans AtoutDys (sensibilisation, formation, repérage et remédiation).

FORMATION

Elaboration de 3 niveaux : niveau 1 (sensibilisation des familles et professionnels), niveau 2 (niveau professionnel : médecins), niveau 3 (niveau master professionnel).

- Moyens : autofinancement, modules, partenariats (consortium...).
- Réalisations 2019 : validation du contenu et support d'intervention du niveau 1, modules : réalisation de 2 journées d'intervention pour l'Education Nationale (70 participants), consortium : participation au consortium La Pépinière des Talents, consortium en cours d'élaboration sur l'insertion professionnelle.

INNOVATION

- **Accélération et optimisation** du transfert des innovations en neurosciences-cognitives (neurofeedback, implication des organes des sens...) et en sciences humaines et sociales sur le repérage et la remédiation auprès d'une patientèle ciblée accessible aux chercheurs
 - Opportunités de partenariats avec des industriels
 - **Validation de l'efficacité** des dispositifs/outils de remédiation proposés (dont certains ont plus de 20 ans)
 - **Exploitation du retour expérientiel** des usagers et des professionnels, en sciences humaines et sociales.
- Moyens : financement en amont par les programmes de recherche régionaux, nationaux et internationaux, implication de chercheurs, accès à une patientèle ciblée, boîtes dédiées.

- Réalisations 2019 : identification de plus de 12 projets actuellement en cours, soit transférables sans délai auprès de la patientèle, soit à l'état de preuve de concepts, soit au stade de recherche et développement.

Mode opératoire du projet

La réalisation et l'optimisation de ces chantiers nécessitent l'accès à un lieu public (Métropole de Lyon) pour l'accueil des familles et l'exposition (géré par l'association AtoutDys) et des espaces dédiés pour l'Education Nationale (classe pilote, exposition et démonstration du matériel disponible, laboratoire...), pour la recherche (boîtes pour repérage et transfert des innovations), ainsi que des espaces partenaires (industriels, établissements, financeurs...).

- Réalisations 2019 : soumission (décembre 2018) d'un projet d'acquisition de locaux à la Métropole de Lyon (identification d'un local, réalisation d'une étude préliminaire par des architectes), l'identification de points-relais et antennes en région.

Besoins en ressources humaines pour la mise en œuvre opérationnelle : 1,5 ETP (animateur, assistante sociale), mise à disposition de personnels (Education Nationale, INSERM -Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale...) et bénévoles (professionnels ou retraités de la santé hospitalier/soins, de la recherche, de l'éducation, familles et usagers).

- Ressources Humaines 2019 : 1 ETP + bénévoles experts pluridisciplinaires = effet de levier considérable sur le montage des 3 chantiers (équivalent à 3 ETP) ; constitution d'un Conseil d'Administration de qualité (représentations de la société civile et des institutions concernées : éducation, recherche, médical...).

Proposition stratégique à soumettre aux Ministères recherche, santé et éducation : nécessité de **créer des pôles sur la vulnérabilité cognitive**, permettre l'accès à des ressources financières telles que l'utilisation des structures existantes (Agence Nationale de la Recherche, fondations et autres) en fléchant des appels d'offre à fort impact sociétal, pluri-acteurs (société civile, éducation, recherche...) et pluridisciplinaires (neurosciences, sciences humaines et sociales...).

- Réalisations 2019 : prises de contact et rencontre avec des élus et personnalités.

Conclusion

Le travail réalisé en 2018-2019 aura un impact significatif à plusieurs niveaux :

- Sur le plan politique : prise de conscience de ces troubles, proposition de réponse à la politique actuelle du gouvernement sur la santé et l'éducation en faveur des troubles du neuro-développement.
- Sur le plan sociétal : **prévention contre la vulnérabilité cognitive** indispensable à une meilleure insertion scolaire, familiale, professionnelle et sociétale (prévention de la délinquance), changement de regard de la société sur les particularités du développement cognitif (amélioration de l'estime de soi, meilleure gestion du stress et révélation des atouts/talents).
- Sur le plan économique : limitation des errances médicales (amélioration du repérage, fluidification des parcours, évaluation des pratiques et outils), errances et échecs scolaires (redoublement), **réduction de coûts inutiles** (pour la société et les familles).

Il permet également une **montée en puissance de tous les acteurs** (décloisonnement, transfert et partage de connaissances) et des retombées sur les apprentissages grâce à une meilleure compréhension des processus cognitifs via les troubles Dys/TDAH.

Cette valeur ajoutée est évaluée sur 2019 à plus de 200 K€ d'expertise en ETP (directeurs de recherche, chercheurs, associations de familles, Education Nationale, chefs de service hospitalier...), sur laquelle le CREAI Auvergne-Rhône-Alpes a contribué à hauteur de 50 K€ (mise à disposition de personnel).

Plus d'informations sur le projet : www.atoutdys.org

Partie 4

Activités de formation et de
conseil

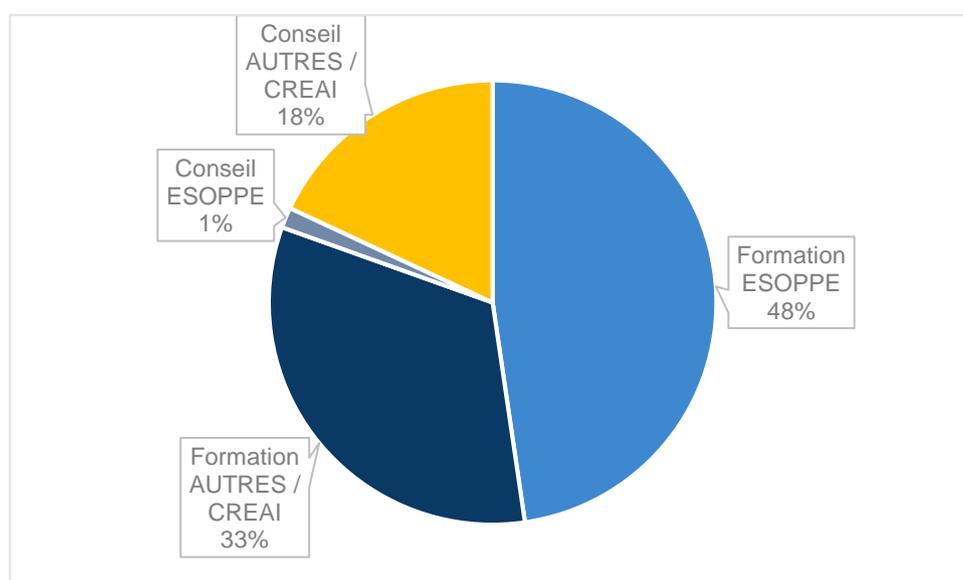
1. Volume des activités de formation et de conseil

Les activités de formation et de conseil liées au programme « *Transformation des pratiques et Transformation de l'offre* » (accompagnement, audit, évaluation) correspondent à une part conséquente de l'activité du CREA I Auvergne-Rhône-Alpes.

En effet, elles dégagent un chiffre d'affaire de 701 102,78 €.

En 2019, il a été décidé par le comité de direction de suivre et de présenter distinctement les activités liées au programme ESOPPE.

Globalement, les activités sont réparties de la façon suivante :



Dans la suite du rapport d'activité, le développement des activités sera différencié. Seront commentées dans un premier temps, les activités mises en œuvre par le CREA I Auvergne-Rhône-Alpes, hors ESOPPE.

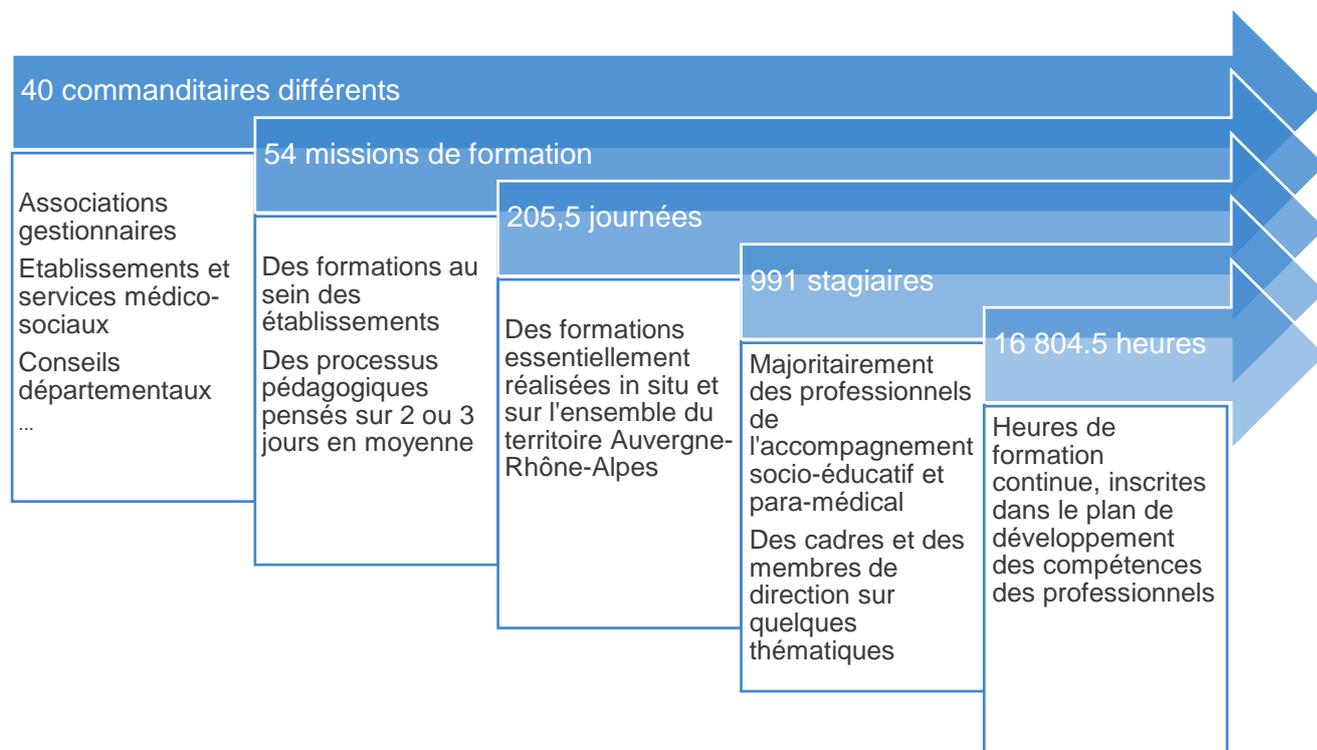
1.1. La formation

La formation : Une offre diversifiée du CREA I Auvergne Rhône-Alpes répondant aux préoccupations des acteurs

111. Focus sur l'activité

En 2019, l'activité de formation dégage un chiffre d'affaire de **230 046,00 €**. En 2018, hors activité Esoppe, il était de 253 337 €. Une légère baisse est donc repérée.

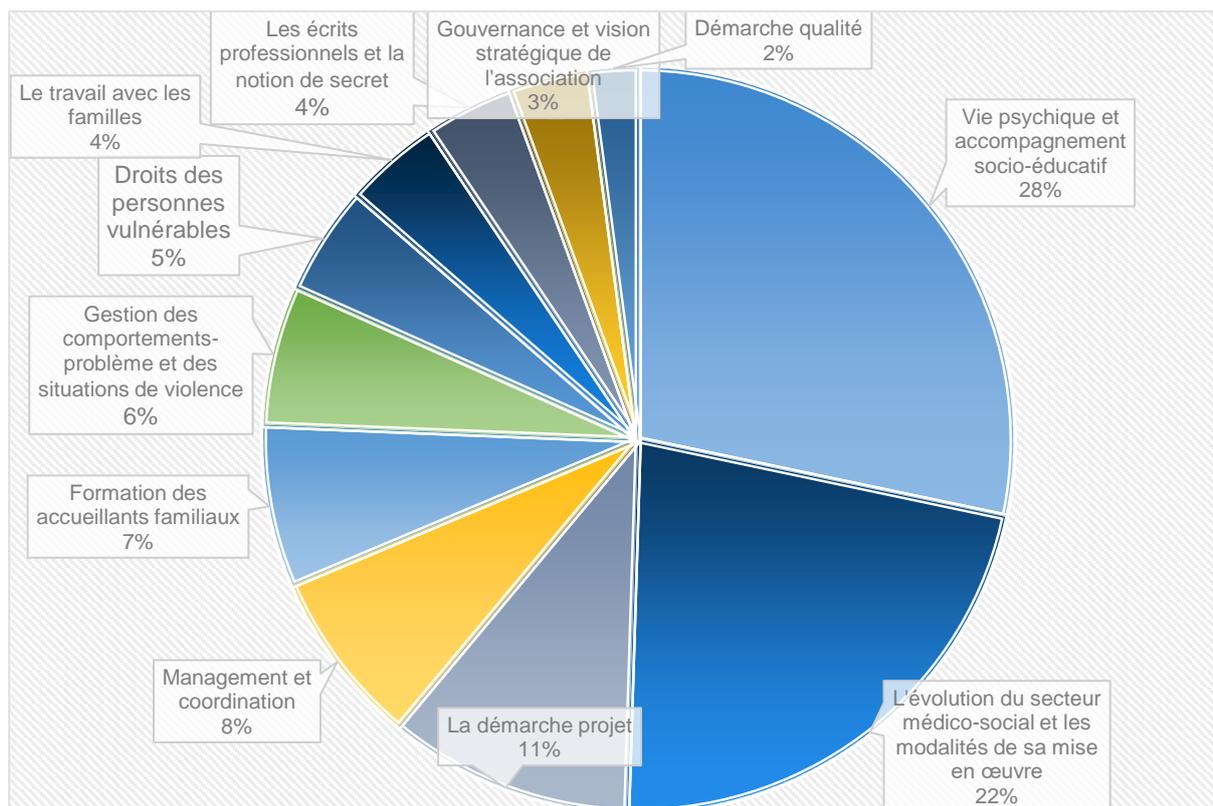
La formation en quelques chiffres :



Le comparatif avec les années précédentes ne peut pas se faire dans le détail du fait d'une présentation différente, différenciant les activités selon la spécificité ou pas de leur offre.

Onze thématiques ont été développées lors des 54 missions et toujours différemment, selon les besoins, les demandes et les contextes institutionnels.

Thématiques développées	Valeur économique	Proportion
Vie psychique et accompagnement socio-éducatif	65 150,00 €	28 %
L'évolution du secteur médico-social et les modalités de sa mise en œuvre	51 000,00 €	22 %
La démarche projet	24 240,00 €	11 %
Management et coordination	17 476,15 €	8 %
Formation des accueillants familiaux	16 150,00 €	7 %
Gestion des comportements-problème et des situations de violence	14 000,00 €	6 %
Droits des personnes vulnérables	10 890,00 €	5 %
Le travail avec les familles	9 600,00 €	4 %
Les écrits professionnels et la notion de secret	8 820,00 €	4 %
Gouvernance et vision stratégique de l'association	7 920,00 €	3 %
Démarche qualité	4 800,00 €	2 %
	230 046,15 €	



Nous constatons que la moitié des formations réalisées porte sur deux thématiques. L'autre moitié se répartissant sur 9 thématiques.

112. Focus sur les thématiques abordées

→ Vie psychique et accompagnement socio-éducatif

Cette première thématique propose des formations qui, au-delà d'une présentation du fonctionnement psychique, insiste sur l'adaptation des pratiques d'accompagnement nécessaires.

Les demandes sur ce thème restent très importantes cette année encore du fait de l'évolution constatée et déjà bien marquée des publics accueillis en établissements et services médico-sociaux.

Le CREAI Auvergne-Rhône-Alpes ne propose pas ici une approche psychologique, mais plutôt une approche éducative ou institutionnelle, permettant aux professionnels de l'accompagnement ou aux cadres de questionner leurs pratiques et d'adapter leurs modalités d'accueil.

55,5 jours ont été conduits sur cette thématique, et plus précisément :

- *Handicap psychique, TED, autisme : quel accompagnement à mettre en place en ESAT ?* Cette action de formation collective est proposée par UNIFAF et est reconduite chaque année depuis 2017. Cette formation est réalisée en collaboration avec deux intervenants externes : un sur la question de l'autisme et l'autre sur la question du travail en ESAT. (26 jours)
- *Handicap psychique et handicap mental.* Nous constatons qu'il est toujours essentiel de proposer cette formation pour aider les professionnels à distinguer ces deux formes de handicap dont les accompagnements sont bien spécifiques. (5 jours)

- *Accompagner les personnes en situation de handicap psychique*. Totalement conduite dans une approche éducative, cette formation vise une transformation des pratiques des professionnels. (12 jours)
- Formation croisée sur le *handicap psychique* entre plusieurs acteurs du territoire de l'Allier autour de la question de la prise en charge, de l'accompagnement et du travail en partenariat. (5,5 jours)
- *Les enfants en grande dépendance*. Formation inter établissements dans le cadre de la commission Polyscol. (2 jours)
- *L'affectivité dans le travail de groupe et dans la relation à l'utilisateur*. (3 jours)
- *La théorie de l'attachement, la clinique du traumatisme et les neurosciences*. (2 jours)

→ L'évolution du secteur médico-social et les modalités de sa mise en œuvre

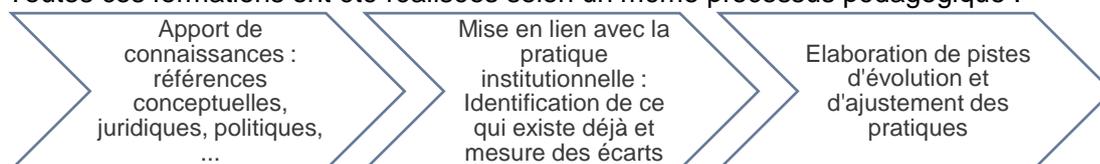
Cette thématique est la préoccupation majeure des établissements et services, et cette tendance se prolonge sur 2020. Le CREAI Auvergne-Rhône-Alpes se doit de les accompagner à transformer leur offre et leur pratique en intégrant les axes de la réponse accompagnée pour tous, les principes de modularité et de subsidiarité, tout cela dans un désir profond d'une société résolument inclusive.

Sur cette thématique, nous notons, de la part des professionnels tout autant des résistances-contre lesquelles les actions de formation doivent apporter des éclaircissements-, que des engouements pour lesquels les conditions institutionnelles doivent être questionnées.

43 jours ont été réalisés sur cette thématique, et plus précisément :

- *L'impact de l'évolution du secteur sur les pratiques professionnelles* (33 jours)
- *Transformation de l'IME dans le nouveau contexte des politiques publiques actuelles* (6 jours)
- *La plateforme de services : l'innovation au service du parcours de la personne accompagnée* (2 jours)
- *SERAFIN-PH : anticiper sa mise en place* (2 jours)

Toutes ces formations ont été réalisées selon un même processus pédagogique :



→ Les démarches projet dans l'action sociale et médico-sociale

La démarche projet est devenue fondamentale dans notre secteur. Depuis la loi de 2002-02, les établissements et services sont dotés de projet institutionnel qu'il est nécessaire de renouveler tous les cinq ans. Dans une dynamique participative et coopérative, les équipes ont besoin d'être formées aux éléments clés de la démarche.

Depuis la même loi, l'accompagnement des personnes se pense par projets personnalisés co-construits et cette démarche est enseignée lors des formations initiales. Cependant, en lien avec les évolutions du secteur, les orientations stratégiques des organismes gestionnaires et l'évolution du public et des familles, les professionnels ont également besoin de réactiver leurs connaissances et d'ajuster leurs pratiques aux nouvelles orientations.

Les contenus et l'animation des formations sur cette thématique prennent en considération tout autant les impulsions des politiques publiques que les contextes institutionnels des structures.

20,5 jours ont été consacrés à cette thématique :

- *Le projet d'établissement* (17,5 jours)
- *Le projet personnalisé* (3 jours)

→ **Management et coordination**

Cette thématique est à relier également à l'évolution du secteur, puisque les formes de management se modifient avec la transformation de l'offre et la mission de coordination de parcours est apparue.

Les professionnels sont aujourd'hui face à un défi de compréhension des missions de coordination. La distinction entre coordination d'équipe et coordination de parcours s'opère progressivement mais très différemment selon les structures. Ainsi, les formations viennent apporter des éléments d'information et permettre aux professionnels d'ajuster leurs pratiques au regard des attendus de ces missions.

Ainsi, **19,5 jours** ont été dédiés à ce thème :

- *Management chez les cadres de santé* (7,5 jours)
- *Coordination de parcours et d'équipe* (3 jours)
- *Coordination de parcours* (9 jours)

Dans le prolongement des thématiques liées à **l'évolution du secteur et des publics**, nous pouvons citer les deux thématiques suivantes :

→ **La gestion des comportements-problèmes et des situations de violence**

Celle-ci s'est déclinée sur **12 jours**, à travers 6 actions de formation :

- *Les RBPP sur les comportements problèmes* (2 jours)
- *Les comportements-problèmes : comprendre et prévenir* (2 jours)
- *Gérer la violence en tant que travailleur isolé la nuit* (2 jours)
- *Gestion des situations de violence* (2 jours)
- *Les adolescents à difficultés multiples* (2 jours)
- *L'usage des contentions et le principe de sécurité dans un foyer de l'enfance* (2 jours)

→ **Le travail avec les familles**

Celle-ci s'est déclinée sur **8 jours**, à travers 3 actions de formation :

- *Co construction familles-professionnels au service des enfants* (4 jours)

- *Travailler et co construire avec les familles* (1 jour)
- *Evaluation des compétences parentales* (3 jours)

Les autres thématiques participent de l'offre diversifiée du CREAM Auvergne-Rhône-Alpes et répondent à des demandes toujours actuelles. Elles se déclinent en quatre catégories :

→ **Le développement de compétence métiers par la réalisation des journées de formation initiale et continue des accueillants familiaux (17 jours)**

Cette formation est partagée avec le CRIAS qui en assure également une part.

→ **La mise en œuvre des droits des personnes vulnérables**

Point fort du projet associatif du CREAM Auvergne-Rhône-Alpes, la mise en œuvre des droits des personnes accompagnées fait l'objet de nombreuses références dans la plupart des formations animées. C'est également une thématique qui se décline en actions de formation plus spécifiques.

11 jours et 5 actions différents ont été déclinés :

- *Animer et faire vivre son CVS* (2 jours)
 - *Protection juridique des majeurs vulnérables* (2 jours)
 - *Migrations internationales : comprendre, accueillir et accompagner les personnes en situation d'exil* (3 jours)
 - *Vie affective et sexuelle pour les personnes accueillies* (2 jours)
 - *Mettre en œuvre le droit des usagers au quotidien* (2 jours)
 - *Ecrits professionnels, la notion de secret et de transmission des informations à caractère confidentiel (8 jours et 5 actions de formation)*. Cette formation reste régulièrement inscrite dans les plans de formation. Au fil des années, elle s'enrichit de nouvelles références (décrets faisant suite à la loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016), la mise en place du dossier unique de l'utilisateur et du dossier médical partagé.
- **L'appui à la gouvernance : 7 jours**, 2 actions de formation
- *Définir et pouvoir mettre en œuvre son projet associatif*
 - *Définir sa stratégie associative*
- **La démarche qualité : 4 jours**, 2 actions de formation
- *Démarche qualité au sein des établissements sociaux et médico-sociaux*
 - *Développer des compétences pour réaliser des évaluations croisées entre pairs et soutenir la démarche d'amélioration des pratiques professionnelles*

1.2. Le conseil

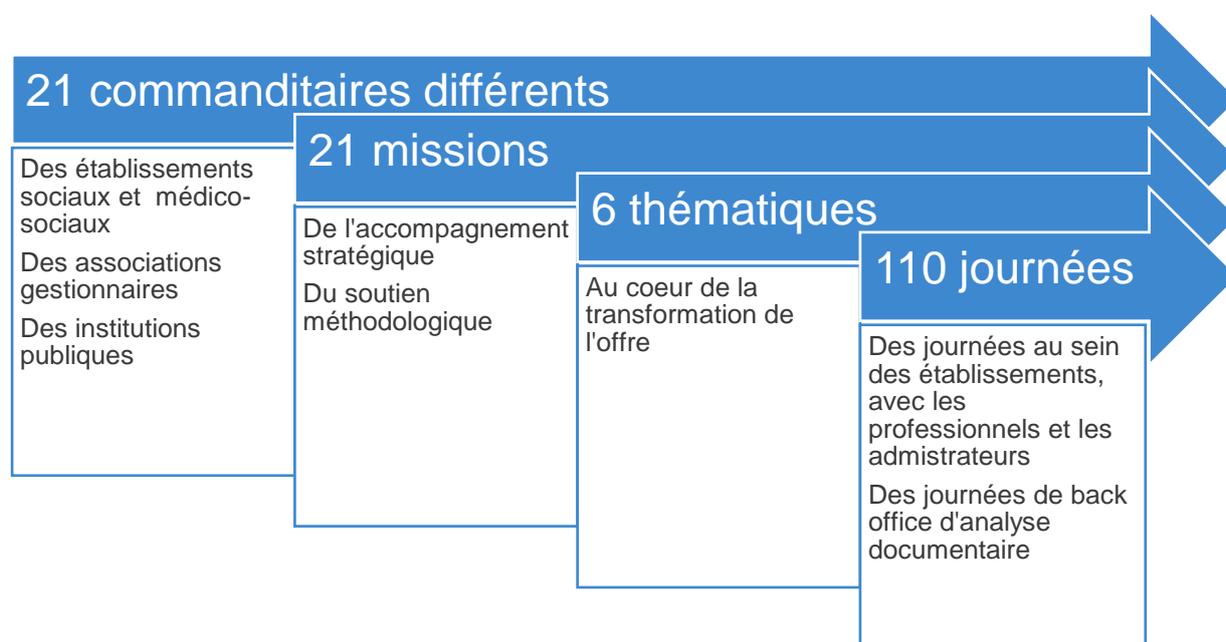
Le Conseil : Le CREAM Auvergne-Rhône-Alpes, une instance relais entre les institutions publiques et les opérateurs.

121. Focus sur l'activité

En 2019, l'activité de conseil dégage un chiffre d'affaire de **126 286,63 €**.

En 2018, il était de 133 710 €. Une légère baisse est donc repérée.

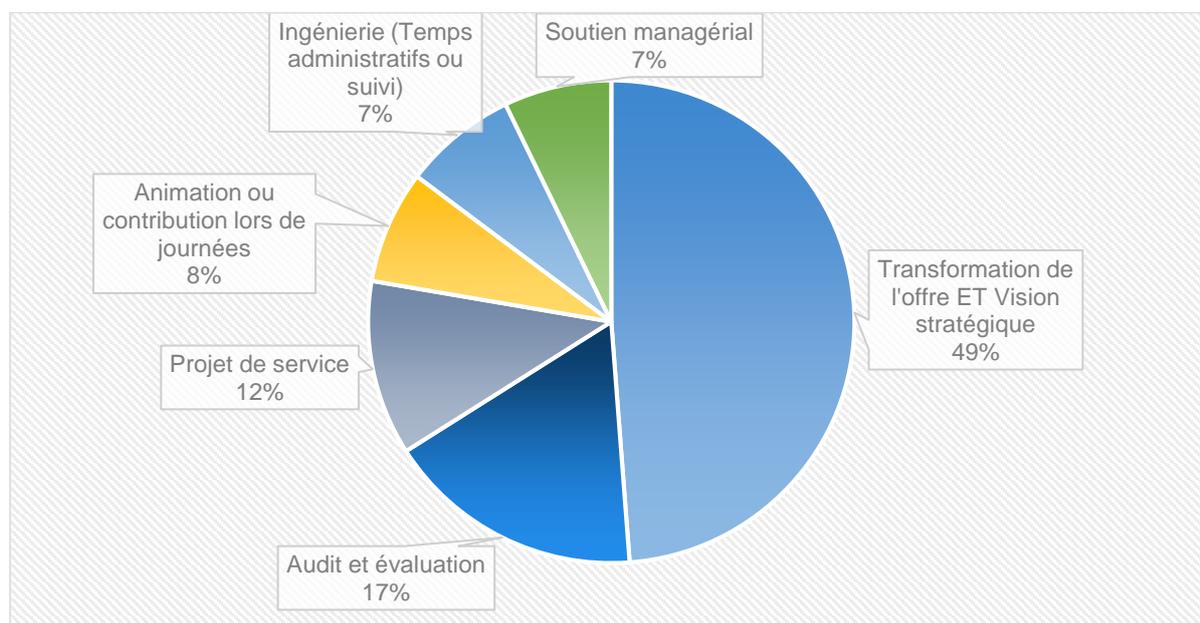
L'activité en quelques chiffres :



Six thématiques ont été développées lors des 21 missions pour répondre au mieux aux besoins des commanditaires.

Thématique	Valeur économique	Nb jours
Transformation de l'offre et la vision stratégique	61 620,00 €	52,7
Audit et évaluation	21 720,00 €	16,5
Projet de service	14 800,00 €	14
Animation ou contribution lors de journées	9 559,90 €	9
Ingénierie (temps administratifs ou suivi)	9 550,00 €	10
Soutien managérial	9 036,73 €	7,5

122. Focus sur les objets des accompagnements



Près de la moitié des accompagnements sont dédiés à la **transformation de l'offre et au soutien au développement de la stratégie**.

Ces accompagnements ont été conduits auprès de trois établissements et d'une association.

Les **audits et les évaluations** ont concerné deux associations.

L'accompagnement au **projet de service** s'est décliné sous différentes formes, allant de l'identification des nouveaux enjeux pour une structure au soutien méthodologique de la rédaction de façon très poussée pour une autre. Trois structures ont ainsi été accompagnées.

L'accompagnement à l'élaboration du projet de service vient parfois en complément de temps de formation.

L'animation de journée ou la contribution d'un professionnel du CREAL Auvergne-Rhône-Alpes sur des thèmes spécifiques ont été faits sur 9 temps différents.

Cette année, nous avons été sollicités pour une nouvelle fonction de **soutien managérial**, par la pré-sélection d'un directeur pour une association.

Enfin, des **temps d'ingénierie** diverses participent également à l'activité de conseil.

1.3. Dynamique des ressources en Formation et Conseil

131. Les permanents

L'année 2019 est une année de nombreux mouvements au sein de l'équipe.

L'équipe des conseillers techniques est ainsi composée :

- **Grégory Merlo** et **Eloi Chardonnet** : tous deux orientés vers l'évolution de l'offre, la transformation du secteur et les nouvelles orientations. Ils ont quitté leur fonction en fin de premier semestre.
- **Mireille Michel** et **Françoise Bezin** : toutes les deux accompagnent les professionnels de proximité vers une meilleure compréhension des troubles, des comportements et un ajustement des pratiques professionnelles.
- **Najette Bais**, dont les compétences sur les questions juridiques sont davantage attendues, n'a pas pu en faire bénéficier l'équipe du fait d'un arrêt maladie prolongé.
- **Patrick Pelège**, **Isabel Casals** et **Claude Volkmar** se sont essentiellement consacrés aux missions relatives au programme Esoppe. Cependant, ils sont intervenus sur quelques journées de formation, de conseil ou en animation.
- **Isabelle Dury**, a intégré l'équipe en septembre 2019. Par un transfert de compétences, ses expériences en gérontologie sociale et en démarche projet lui ont permis d'intégrer plusieurs projets en cours.

Ponctuellement, d'autres professionnels du groupe CREAI Auvergne-Rhône-Alpes/CRIAS interviennent sur des missions spécifiques :

- **Arnaud Ducharne**, Ergothérapeute, dans le cadre de formations partagées avec un autre conseiller technique, sur la thématique de la violence.
- **Sophie Leturgeon**, Directrice du programme relatif à l'Accompagnement des Politiques Publiques, intervient sur des activités de formations et d'accompagnement en matière d'évaluation interne ou de dispositifs innovants, de projet d'établissement ou de conduite du changement.
- **Sabrina Loison**, Coordinatrice du Centre d'écoute RhônALMA, intervient principalement sur les thématiques bientraitance-maltraitance.

En appui sur le plan technique et documentaire :

- **Christelle Lebon**, chargée de la relation client, assure un travail d'interface avec les clients et commanditaires, les permanents formateurs et les vacataires. **Marjorie Dumas** complète cette activité par un suivi des conventions et le soutien logistique aux formateurs.

Ces deux personnes, ainsi que Françoise Bezin et Sabrina Loison poursuivent le travail relatif à la **démarche qualité de la formation**, avec une préparation à la certification unique.

- Les apports d'**Eliane Vaudo**, documentaliste, et d'**Eva Trojanowski**, chargée de communication constituent des appuis nécessaires et permanents à l'équipe de formateurs/intervenants.

132. Les ressources externes

Des ressources externes ont été sollicitées sur l'année 2019 lorsque leur domaine d'expertise était nécessaire au sein de la formation :

- **Eugénia Bratescu**, sur les questions liées aux troubles du spectre autistique.
- **Jean-Michel Santt**, sur l'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique en ESAT.
- **Delphine Rivier**, en soutien sur plusieurs formations : évolution du secteur médico-social, projet d'établissement, comportement-problème.
- **Jean-Pierre Claveranne**, lors des audits ou des accompagnements relatifs à la stratégie associative.
- **Françoise Cassagnou**, sur la protection juridique des majeurs vulnérables.
- **Marie-France Callu**, sur la démarche éthique.
- **Louis Roy** sur la démarche éthique en binôme avec Mme Marie-France Callu.
- **Matthieu Demarquez**, sur le développement des compétences pour réaliser une évaluation croisée entre pairs et soutenir une démarche d'amélioration des pratiques professionnelles.
- **Pascale Landy**, diététicienne, sur l'animation d'une journée sur « Prévention nutritionnelle des maladies » dans le cadre de la formation continue Accueillants familiaux (63).
- **Association ALTER EGAUX**, sur la question des Migrations internationales : comprendre, accueillir et accompagner les personnes en situation d'exil.
- **Bernadette Garcin-Marrou**, en partenariat avec le CERHES, sur la prise en compte de la vie affective et sexuelle.
- **Elisabeth Martin**, sur la thématique spécifique des adolescents à difficultés multiples.
- **Association COCAGNE ACEPP 31**, sur la question de la Co construction familles-professionnels au service des enfants » (63).
- **SDIS 63**, pour la formation PSC1 des accueillants familiaux.

2. ESOPPE

2.1. La formation : Offre spécifique d'ESOPPE

L'activité de formation concernant le champ d'intervention de la protection de l'enfance a représenté, pour cette année 2019, plus de la moitié de l'activité totale de formation du groupe.

Plusieurs éléments convergent vers une demande accrue sur cette thématique :

- Les conséquences de la promulgation de la Loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant, en 2016, et l'obligation de formation des départements qui en résulte.
- Une thématique d'actualité, tant au niveau politique que médiatique au plan national et international, avec, au niveau national, la mise en place d'une stratégie nationale de la protection de l'enfance.
- Des besoins qui s'accroissent, dont celui d'une convergence plus efficiente entre la protection de l'enfant et les autres politiques publiques afin de garantir un parcours de l'enfant cohérent avec ses besoins.
- L'élaboration des outils cliniques du référentiel d'évaluation qui répondent au besoin des acteurs de la protection de l'enfance de partager un cadre de références commun ainsi qu'au besoin de cahiers techniques d'évaluation avec une clinique spécifique dans ce domaine.

Ainsi, plusieurs types de formations se distinguent, tout en se complétant selon l'état d'avancée de la réflexion des services départementaux et des associations gestionnaires :

- Des formations relatives à l'appropriation du référentiel d'évaluation des situations de l'enfant en danger.
- Des formations relatives à des thématiques annexes, telles que les compétences parentales, la souffrance infantile, le trauma, le travail avec les familles, l'attachement, les écrits professionnels, l'intervention à domicile, les besoins fondamentaux de l'enfant.
- Des formations relatives au conseil pour le pilotage et implantation de cette méthode évaluative dans les organisations ainsi que la transversalité exigée par la Loi 2016.

Le référentiel d'évaluation développé par le CREA Auvergne-Rhône-Alpes et validé scientifiquement par l'ONPE est adopté par un nombre croissant de Conseils départementaux (40 Départements fin 2019) et approprié par leurs agents pour une utilisation lors de l'évaluation initiale. Il est adopté également dans certains départements et par le secteur associatif pour l'évaluation en cours d'accompagnement (pour une utilisation lors de l'élaboration du « projet pour l'enfant » et son plan d'action partagé, pour l'évaluation de l'impact de la mesure, tout particulièrement lors de la rédaction du « rapport de situation ») ainsi que par des services de prévention comme la PMI. Les établissements et services associatifs (MECS, Services d'AEMO, PJJ, services de visites en présence d'un tiers, SESSAD...) s'en saisissent aussi pour étayer leurs actions, par l'émergent besoin de partager un corpus commun de références et méthodes tout au long du parcours de l'enfant en protection de l'enfance ou en prévention. Ainsi, le Référentiel permet d'instaurer une culture partagée de l'évaluation, améliorer de manière continue la qualité des évaluations en vue de faciliter la prise de décision et de garantir aux usagers une équité de traitement lors de l'évaluation de leur situation.

Après la mise à jour de la Trame de questionnement du Référentiel 2017, les outils cliniques du référentiel ont été élaborés dans le cadre d'un travail pluridisciplinaire réalisé par les apports de médecins pédopsychiatres, neuro-pédiatres et psychologues cliniciens :

Ces outils cliniques sont :

- Guide du développement de l'enfant
- Guide des indicateurs des maltraitances
- Guide de l'évaluation de la souffrance infantile
- Guide de l'évaluation des compétences parentales

Avec :

- Le dossier de présentation du Référentiel
- Le Guide d'utilisation de la Trame de Questionnement
- Le Guide d'utilisation de l'outil clinique
- Le livret de formation du transmetteur

Ces outils cliniques répondent aux exigences du Décret d'évaluation de l'IP ainsi que du Projet pour l'Enfant et du Rapport de situation : ils définissent les différents aspects dont l'évaluation est requise (les signes de souffrance chez l'enfant, la capacité de mobilisation parentale, l'état du développement de l'enfant et le repérage des différents types de maltraitances) et offrent les grands axes d'objectifs de travail en accompagnement en fonction de la situation.

Les outils cliniques sont certifiés scientifiquement et validés par des chercheurs au niveau international.

Afin de permettre que le Référentiel puisse être utilisé tout au long du parcours de l'enfant, ont été élaborés :

- Des arbres décisionnels en fonction de la situation de l'enfant, avec des axes d'intervention et des objectifs de travail précis permettant la réalisation du PPE et un accompagnement efficace de l'enfant et ses parents/tuteurs.
- Des Guides d'utilisation de la Trame de questionnement et de l'Outil clinique permettant une utilisation différenciée en fonction du moment dans le parcours de l'enfant (évaluation initiale ou accompagnement).

Ces outils cliniques ont amené à une refonte globale du Référentiel qui actuellement se compose :

- De la trame de questionnement en tant que méthode, démarche évaluative,
- Des outils cliniques permettant aux professionnels de disposer d'indicateurs précis soutenant l'argumentation de l'évaluation.

Tout ce travail a permis d'explicitier les Références théorico-cliniques utilisées dans le Référentiel (décrites dans le nouveau document de présentation du Référentiel).

D'autre part, dans le cadre d'une recherche de qualité et de rigueur scientifique, ESOPPE a établi un partenariat international avec :

- Le Dr. Claire Chamberland de l'Université de Montréal
- L'institut IFIV de Barcelone
- Et vise à inclure dans ce partenariat Paola Milani (Italie) et Hellen Johnes (Angleterre)

Avec l'objectif d'ouvrir de nouvelles lignes de travail et de formation en protection de l'enfance, que ce soit dans le domaine de l'évaluation comme de l'accompagnement et le travail avec l'enfant et sa famille en cours d'accompagnement.

Une des lignes de travail actuelles est le développement et adaptation de l'outil clinique pour les professionnels de la médecine. Ce projet, conduit en partenariat avec l'ONPE, a suscité déjà plusieurs réunions de réflexion avec de nombreux médecins et professeurs en pédopsychiatrie.

Même si les outils cliniques sont déjà validés scientifiquement, une expérimentation a été conduite afin d'évaluer leur acceptabilité sur le terrain ainsi que pour trouver l'ergonomie la plus opérationnelle possible pour les agents de terrain. Cette expérimentation, comprenant 3 « phases » :

- Pré-expérimentation pour évaluer les besoins des professionnels.
- Expérimentation pour vérifier si une amélioration du diagnostic de la situation se produit avec l'utilisation de l'outil clinique.
- Acceptabilité pour évaluer les atouts et difficultés de la part des professionnels sur la maniabilité de l'outil.

Cette expérimentation a été réalisée avec la participation de 12 départements et les résultats et analyse des données sont en cours.

Elle permettra de repenser l'ingénierie de la formation ainsi que d'offrir aux professionnels un outil avec une ergonomie la plus fonctionnelle possible.

2.2. Les ressources

ESOPPE est composée d'une équipe de **formateurs internes** :

- **Claude Volkmar**, Directeur Général du CREAI Auvergne-Rhône-Alpes
- **Isabelle Casals**, Cheffe de projet en protection de l'enfance au CREAI Auvergne-Rhône-Alpes
- **Patrick Pelège**, Sociologue, conseiller technique au CREAI Auvergne – Rhône – Alpes
- **Daniela BARRA**, Psychologue, Conseillère Technique au CREAI Auvergne-Rhône-Alpes à mi-temps

De **formateurs externes** :

- **Chantal Rimbault**, ex DEF du département du Val de Marne
- **Michel Eynmenier**, ex DEF du département du Vaucluse
- **Joël Deydier**, formateur du CNFPT et ex-responsable de la CRIP du Gard
- **Justine Michon**, cheffe de service au département de l'Ardèche
- **Anne-Laure Ovize**, cheffe de service à CapSo
- **Nicolas Hermouet**, Directeur Général de CapSo

Et de **Fonctions supports** :

- **Maëlle Garnier**, Chargée d'études
- **Lucile Scherrer**, Assistante cheffe de projet
- **Christelle Lebon**, Assistante administrative

Partie 5

**Activités d'observation et
recherche**

1. Moyens humains mis à disposition

Pour réaliser les actions d'observation et recherche liées au programme « *Accompagnement des Politiques Publiques* », les professionnels affectés (pour tout ou partie de leur temps de travail) sont :

- **Sophie Leturgeon**, Directrice du programme Accompagnement des Politiques Publiques
- **Agathe Chevalier**, Conseillère technique
- **Marie Guinchard**, Conseillère technique
- **Chloé Guyon**, Conseillère technique
- **Sophie Moraly**, Chargée d'étude

Appui technique ponctuel :

- **Eloi Chardonnet**, Conseiller technique
- **Mireille Michel**, Conseillère technique

Appui administratif :

- **Nathalie Battut**, Assistante administrative

2. Programme pour l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

2.1. Etude régionale sur les ESAT et leurs travailleurs en situation de handicap

Notre étude permet de disposer de données quantitatives et qualitatives objectivées sur les ESAT de la région et plus particulièrement concernant :

- leur organisation et leur fonctionnement
- le rôle des ESAT dans sa dimension sociétale
- le parcours de leurs travailleurs en situation de handicap.

Elle vise à identifier les bonnes pratiques et expérimentations pertinentes des ESAT qui mériteraient d'être modélisées en région.

Elle appréhende les spécificités départementales qui serviront aux DD ARS lors des négociations des CPOM avec les ESAT.

ACTIONS ET LIVRABLES REALISES AU 31 DECEMBRE 2019 :

- Préparation, organisation et animation de 3 comités de pilotage
- Préparation, organisation et animation de 2 groupes de travail régional
- Mise à jour de l'annuaire régional des ESAT de la région ARA
- Réalisation d'une enquête régionale par questionnaire auprès de l'ensemble des ESAT de la région et exploitation des données
- Exploitation des indicateurs du tableau de bord de la performance de l'ANAP
- Exploitation des données de la CAF sur l'AAH
- Exploitation des données de FINESS
- Exploitation des données INSEE
- Réalisation de 12 monographies départementales rassemblant les principales données quantitatives
- Organisation et réalisation de 118 entretiens semi-directifs auprès des acteurs de la région
- Organisation et réalisation de 5 entretiens avec des DDARS
- Organisation et réalisation de 4 focus groupe avec des travailleurs en situation de handicap d'ESAT

2.2. Fonction Conseil Technique

En lien avec ses missions réglementaires, le CREAL Auvergne-Rhône-Alpes exerce une fonction de conseil technique auprès des acteurs régionaux.

Ils ont vocation, dans un but d'intérêt général et en favorisant la participation des usagers, à :

- Observer, réaliser des études, et produire des analyses, permettant de mieux connaître les besoins de ces populations, les réponses qui leur sont apportées, les dynamiques locales, en associant tous les acteurs concernés ;*
- Contribuer, notamment par des conseils techniques, sur la base de l'expertise ainsi construite, aux réflexions, débats, travaux des pouvoirs publics et des autres acteurs du territoire pour leur permettre de définir les évolutions des politiques et des dispositifs en faveur des personnes vulnérables ;*
- Accompagner l'ensemble des acteurs intervenant dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et dispositifs dans les évolutions des réponses aux besoins*

Extrait de l'INSTRUCTION N° DGCS/3C/CNSA/2015/138 du 24 avril 2015 relative au financement des Centres Régionaux d'Etudes, d'Actions et d'Informations (CREAI) en faveur des personnes en situation de vulnérabilité en 2015

Cette mission de fonction de conseil technique s'articule autour de trois types d'action :

- **Participation à des groupes de travail liés au CRA et CTRA**
 - ⇒ présentation du LAARA le 9 juillet 2019 au CRA de Lyon
- **Participation aux réunions du groupe de travail ARS et EN et au Comité de pilotage régional ARS / EN**
 - ⇒ 12 réunions du comité technique (11/1/19 ; 8/2/19 ; 8/3/19 ; 12/04/19 ; 10/5/19 ; 4/06/19 ; 4/07/19 ; 11/07/19 ; 30/08/19 ; 13/09/19 ; 4/10/19 ; 8/11/19)
 - ⇒ 1 Comité de pilotage régional du 16 Juillet 2019
- **Participation à la CRSA les 16 mai et 13 juin 2019**

2.3. Diffusion, valorisation et analyse du Livret Autisme Auvergne-Rhône-Alpes 2018

Afin d'améliorer la connaissance de l'offre concernant l'accompagnement des personnes avec TSA et son évolution dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, l'ARS missionne annuellement le CREAI Auvergne-Rhône-Alpes pour actualiser et exploiter les données issues des livrets LAARA.

Notre mission s'articule autour des 3 axes suivants :

- Poursuivre la mise à jour en continue des données concernant l'accompagnement des personnes avec TSA par les ESMS *via* un espace numérique sécurisé
- Permettre aux familles et aux professionnels de consulter de manière interactive et facile les résultats des livrets LAARA mis à jour en temps réel
- Améliorer la communication pour encourager son utilisation par les ESMS

Outre ces axes, les objectifs poursuivis pour l'année 2019 étaient les suivants :

- Remobilisation des acteurs clés de la région pour redonner une dimension partenariale au LAARA et contribuer ainsi à sa diffusion plus large en région
- Actualiser le questionnaire pour la collecte des données 2019
- Valoriser les données issues du LAARA en région Auvergne-Rhône-Alpes
- Porter le LAARA à la connaissance des institutions nationales en vue de son déploiement national
- Travailler avec l'ARS sur les liens entre le LAARA et les autres systèmes d'information de type ROR et Via Trajectoire

ACTIONS ET LIVRABLES REALISES AU 31 DECEMBRE 2019 :

- Consolidation des données des questionnaires LAARA renseignés par les ESMS (données de 2018)
-
- Définition des plans des cahiers thématiques à partir des données de 2018
-
- Préparation de la modélisation des cahiers thématiques pour faciliter l'analyse annuel des données
-
- Installation et organisation de deux rencontres du comité de suivi régional composé des CRA, associations de familles et directeurs d'ESMS le 21 janvier 2019 et le 17 février 2019
-
- Organisation et animation de deux groupes de travail :
 - Actualisation de la fiche synthèse des livrets LAARA pour publication sur le site internet, le 14 mars 2019
 - Actualisation du questionnaire pour envoi en 2020, le 29 avril 2019
- Mise à jour du questionnaire pour 2019 avec le développement de nouvelles fonctionnalités et l'actualisation de l'outil informatique
-
- Élaboration d'outils de communication (ex : plaquettes) afin :
 - D'avoir des éléments de langage commun entre les partenaires (ARS, CRA et CREAI) pour communiquer sur le LAARA dans différentes instances régionales ou nationales
 - D'encourager les ESMS à renseigner le LAARA et ainsi obtenir des données plus complètes de l'offre en région
 - Faire connaître au grand public le site internet avec les informations contenues dans les livrets LAARA

En cours de finalisation fin 2019

2.4. Création d'un site internet dédié au LAARA

L'enjeu de cette mission était de permettre un accès simple et attractif aux données issues du LAARA pour le grand public et notamment les familles par une plateforme numérique dédiée au LAARA actualisée en continu (www.laara.org).

Ce site internet a été développé en collaboration avec l'Ecole Centrale de Lyon.

ACTIONS ET LIVRABLES REALISES AU 31 DECEMBRE 2019 :

Le site internet est accessible à l'adresse suivante : www.laara.org

The screenshot shows the homepage of the LAARA website. At the top, there is a navigation bar with the LAARA logo and the text "Livret Autisme Auvergne-Rhône-Alpes". To the right of the logo are several menu items: "LIVRET AUTISME", "VOUS RECHERCHEZ UNE STRUCTURE ?" (with a magnifying glass icon), "PUBLICATIONS", "ACTEURS", and a red button labeled "ESMS - CONNEXION À VOTRE LAARA".

Below the navigation bar, there are three main content cards:

- LAARA Card:** Features the LAARA logo and the text "Qu'est-ce que le LAARA ?". Below this, it explains that the Livret Autisme Auvergne-Rhône-Alpes (LAARA) was created to help identify the medical and social offer for children and adults with autism spectrum disorders. It is the first directory in the Auvergne-Rhône-Alpes region that gives ESMS the opportunity to present their structure. A blue button labeled "En savoir plus" is at the bottom.
- Les publications Card:** Features a photo of two children looking at a tablet. The text says "Les publications" and "Venez découvrir et explorer les cahiers thématiques qui accompagnent le Livret Autisme Auvergne-Rhône-Alpes." A blue button labeled "En savoir plus" is at the bottom.
- Rechercher une structure Card:** Features a map of the Auvergne-Rhône-Alpes region with numerous location pins. The text says "Rechercher une structure" and "À proximité d'une ville". Below this is a search input field with the placeholder "Saisir une ville", a "Recherche avancée" link, and a blue "Rechercher" button.

2.5. Autre fonction d'observation du CREAMI : portail PIEROS

Le portail PIEROS a pour vocation de faire connaître le plus largement possible les travaux réalisés en matière d'observation en santé, médico-social et social, au sein de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Ce portail s'adresse aux professionnels et futurs professionnels exerçant dans les secteurs de la santé, du médico-social et du social, ainsi qu'aux promoteurs de politiques ou programmes sanitaires et sociaux, et de façon plus large à l'ensemble des acteurs régionaux s'intéressant à ces questions.

Le CREAMI Auvergne-Rhône-Alpes est en charge de son actualisation annuelle.

ACTIONS ET LIVRABLES REALISES AU 31 DECEMBRE 2019 :

- Alimentation de la base d'études
 - Travail de collecte : mise en ligne de documents, veille et indexation.
- Participation à la stratégie de développement et de communication du portail PIEROS, nouvelle version.
 - Promotion de la nouvelle version du portail, à l'échelon Régional
 - Participation au comité technique et comité de pilotage (avec ARS et ORS), chef de projet : ARS.

2.6. Partage d'expériences

Le partage d'expériences sur l'articulation entre la mise en place d'approches alternatives d'accompagnement et le respect des réglementations en vigueur : la démarche consistait à analyser comment peuvent s'articuler les approches alternatives comme CARPE DIEM avec les réglementations françaises en matière d'organisation de l'offre médico-sociale et de gestion des ressources humaines.

Ce travail, réalisé sous la forme de partage d'expériences avec 4 structures médico-sociales, devait permettre :

- D'une part de confronter les différentes modalités d'organisation et de pilotage des ressources humaines dans la mise en œuvre de l'approche et
- D'autre part, d'identifier les difficultés rencontrées et surtout les leviers/conditions de réussite du déploiement de cette dernière.

Le public cible de ce travail était constitué des directeurs et de l'encadrement intermédiaire des établissements médico-sociaux accompagnant les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés et déployant des méthodes alternatives.

ACTIONS ET LIVRABLES REALISES AU 31 DECEMBRE 2019 :

- Préparation, organisation et animation de 3 groupes de travail sur des thématiques préalablement identifiées
- Rédaction d'un compte rendu pour chaque groupe de travail
- Conception et présentation d'un diaporama lors du COPIL dédié aux Maisons de Crolles le 2 avril 2019 reprenant les principales difficultés, leviers d'action et conditions de réussite pour le déploiement des approches alternatives
- Rédaction d'un rapport de synthèse rassemblant de manière dynamique l'ensemble des matériaux collectés au cours des entretiens et des groupes de travail afin de mettre en évidence les diagnostics partagés des professionnels autour de clés d'entrée mais également de valoriser les leviers d'actions/bonnes pratiques déployés ou à déployer pour garantir une pérennisation des approches alternatives au sein des structures.

2.7. Portrait des unités d'enseignement maternelles de la région Auvergne-Rhône-Alpes

La mission du CREAL Auvergne-Rhône-Alpes s'est articulée autour de deux axes :

- d'une part, la réalisation d'une analyse comparée des 13 UEMA de la région afin de mieux appréhender le fonctionnement et l'organisation de ces dernières et de repérer des écarts avec le cahier des charges national.
- d'autre part, la construction d'une trame de rapport d'activité régionale de manière à recueillir des données de manière homogène auprès des UEMA pour effectuer une analyse comparative au sein de la région.

ACTIONS ET LIVRABLES REALISES AU 31 DECEMBRE 2019 :

- Elaboration de la trame de rapport d'activité pour les UEMA de manière collaborative avec l'ensemble des opérateurs de la région
- Réalisation de 13 entretiens collectifs auprès des équipes des UEMA
- Réalisation de 23 entretiens auprès des partenaires d'UEMA
- Conception et diffusion d'un questionnaire auprès des familles des enfants scolarisés au sein des UEMA ou sortis des unités et ses résultats ont été exploités
- Réalisation de 12 monographies départementales
- Réalisation d'une analyse comparée des UEMA à l'échelle régionale

2.8. PCPE : premier retour d'expériences et construction d'un cadre évaluatif

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes souhaitait évaluer le déploiement des PCPE dans la région afin d'appréhender/mesurer les bénéfices dans un double registre :

- Sur les parcours des personnes
 - En quoi les PCPE permettent une démarche plus inclusive ?
 - En quoi les PCPE permettent d'éviter des dégradations de situations ?
 - En quoi les PCPE permettent de limiter/d'éviter l'errance des parents avec une coordination efficiente des parents ?
 - En quoi les PCPE sont des dispositifs plus agiles et souples que les ESMS classiques ?
- Sur le champ économique avec une analyse financière des prestations des PCPE (entre ce qui relève du budget médico-social et celui de l'ONDAM de Ville).

ACTIONS ET LIVRABLES REALISES AU 31 DECEMBRE 2019 :

- Organisation d'une séance de travail avec l'IFROSS et l'ARS pour constituer un projet d'évaluation des PCPE (le 15 mars 2019)
- Rédaction d'une note technique transmise à la direction de l'Autonomie concernant les enjeux du projet d'évaluation

Cette mission a été suspendue par décision de la Direction de l'Autonomie. Le projet d'étude commune IFROSS/CREAI sera à réétudier suite à l'exploitation des données issues des rapports d'activité des PCPE.

2.9. Analyse des rapports d'activités des PCPE de la région Auvergne-Rhône-Alpes

La mission confiée au CREAL Auvergne-Rhône-Alpes en 2019 visait à poursuivre les travaux menés sur les rapports d'activité en 2018.

Afin de disposer de données à différentes échelles territoriales et de pouvoir disposer d'une vision évolutive dans le temps, le CREAL devait :

- d'une part, créer un outil d'exploitation des données renseignées par les opérateurs ;
- d'autre part, exploiter et analyser les données des rapports d'activités de 2018.

ACTIONS ET LIVRABLES REALISES AU 31 DECEMBRE 2019 :

- Création d'un support Excel pour la saisie des rapports d'activité des PCPE transmis sous le format WORD
- Intégration de l'ensemble des rapports d'activité des PCPE dans le support Excel
- Réalisation d'un cahier des charges pour la construction de l'outil informatique qui permet de consolider l'ensemble des données des rapports d'activité (cet outil est nommé « base de données régionale »)
- Construction de la base de données régionale qui permet d'avoir une visualisation des données à l'échelle de chaque PCPE, du département et de la région *-en cours de finalisation à la fin d'année 2019-*
- Analyse qualitative des difficultés et des bénéfices constatées par les PCPE

2.10. Formations croisées sur l'Ecole inclusive (financement UNIFAF)

En application de la fiche action n°7 de la convention conclue entre la Région académique et l'ARS en faveur de l'école inclusive, l'enjeu de cette mission était :

- d'une part, de suivre le déploiement des formations croisées en région via la poursuite du comité de pilotage
- d'autre part, de construire avec l'ARS et la Région académique des modalités de suivi régional des formations suivies et de leurs impacts sur l'état des connaissances et des pratiques professionnelles des personnes formées et de leur entourage professionnel

ACTIONS ET LIVRABLES REALISES AU 31 DECEMBRE 2019 :

- Préparation, organisation et co-animation du comité de pilotage qui s'est réuni : les 18 janvier 2019, 2 mars 2019, 21 juin 2019 et 29 novembre 2019
- Elaboration d'un compte rendu pour chaque comité de pilotage
- Construction d'une grille d'observation des formations croisées

2.11. Observation et évaluation – Ecole inclusive

Le CREAL Auvergne-Rhône-Alpes est missionné annuellement par la Région académique et l'ARS pour suivre de manière fine l'évolution des modalités de scolarisation des enfants en situation de handicap scolarisés dans la région Auvergne-Rhône-Alpes et d'appréhender les caractéristiques des enfants en situation de handicap de la région (âge, modalités de scolarisation notifiées, les aides dont ils bénéficient). Cette mission s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la fiche action n°9 de la convention régionale en faveur de l'école inclusive.

ACTIONS ET LIVRABLES REALISES AU 31 DECEMBRE 2019 :

- Conception des grilles de recueil concernant les unités d'enseignement et leurs dispositifs externalisés
- Pré remplissage de ces dernières avec les données collectées en 2018
- Organisation et coanimation des 3 réunions académiques pour présenter la mission confiée au CREAL Auvergne-Rhône-Alpes et les outils de recueil de données
- Organisation et animation des réunions départementales avec les DDARS et IEN-ASH pour consolider les données de manière collaborative concernant les unités d'enseignement
- Recueil et traitement des données des enquêtes 3, 12 et 32 de la DEPP
- Synthèse départementale envoyée à chaque DD avec leurs données + synthèse des commentaires recueillis en réunion par EMS
- Recueil et exploitation des données sur les ULIS
- Appui à la rédaction du communiqué de presse de sept 2019 : <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/lecole-inclusive-une-priorite-regionale>
- Rédaction d'une note technique pour une réunion du Ministère des solidarités et de la santé
- Coordination du diaporama pour le COPIL régional
- Rédaction d'un rapport présentant les principales données clés en matière d'évolution de la scolarisation des enfants en situation de handicap de la région

2.12. Offre et besoins en SESSA

Offre et besoins en SESSAD : appui au RHEOP pour l'analyse des données quantitatives et qualitatives. L'enjeu de cette mission était d'apporter un appui technique à l'étude du RHEOP dans l'analyse des données collectées auprès des MDPH et des familles.

ACTIONS ET LIVRABLES REALISES AU 31 DECEMBRE 2019 :

- Participation à la réunion du 8 février 2019 avec l'ARS et le RHEOP

3. Actions pour la DRDJSCS

Les missions réalisées pour la DRDJSCS sont réalisées exclusivement au titre du financement du BOP 157 de 2019.

La DRDJSCS a souhaité que le CREAL Auvergne-Rhône-Alpes apporte son soutien technique sur :

- La mise en œuvre de la fiche action relative au développement de la qualité de la formation continue des mandataires judiciaires à la protection des majeurs
- La poursuite de l'appui à l'organisation des rencontres départementales de lutte contre l'isolement professionnel

3.1. Formation continue des MJPM

ACTIONS ET LIVRABLES REALISES AU 31 DECEMBRE 2019 :

- Conception d'un questionnaire en ligne auprès des mandataires judiciaires pour recueillir les besoins de formation continue
- Exploitation des données
- Conception d'un diaporama de présentation des données du questionnaire
- Préparation et animation d'un groupe de travail en septembre 2019
- Rédaction d'un compte rendu suite au groupe de travail

3.2. Organiser les journées d'information dans certains départements (fiche act°sch. n°12)

ACTIONS ET LIVRABLES REALISES AU 31 DECEMBRE 2019 :

- Réalisation de la synthèse de la journée de la Savoie et de la Haute-Savoie
- Concernant l'Isère, préparation du programme de la journée, coordination avec la DD, organisation logistique de la journée auprès du CHAI
- Concernant le Puy-de-Dôme, coordination avec la DD pour préparer le programme de la journée

4. Actions diverses

Accompagnement de l'Association Adélaïde Perrin à la mise en place d'une enquête de satisfaction auprès des personnes accompagnées et leurs familles. Afin de connaître l'opinion et les attentes des bénéficiaires en vue d'améliorer ses services et proposer des solutions au plus près de leurs besoins, l'association Adélaïde Perrin a souhaité lancer une enquête de satisfaction à destination des 200 personnes accueillies au sein de leurs établissements et services ainsi qu'à leurs familles. L'enjeu de cette enquête était d'engager un dialogue entre le perceptuel et le factuel. Il s'agissait aussi de permettre la prise de distance des professionnels grâce à une dynamique transverse de travail et d'écoute sur le ressenti des usagers. L'objectif final était d'alimenter une vision prospective d'amélioration de la qualité des activités et des prestations.

ACTIONS ET LIVRABLES REALISES AU 31 DECEMBRE 2019 :

- Traitement et analyse des données
- Réalisation d'un rapport et d'un support de communication présentant les résultats des réponses des personnes accompagnées et de leurs familles.

Partie 6

Suivi des adhérents

1. Répartition des cotisations par département

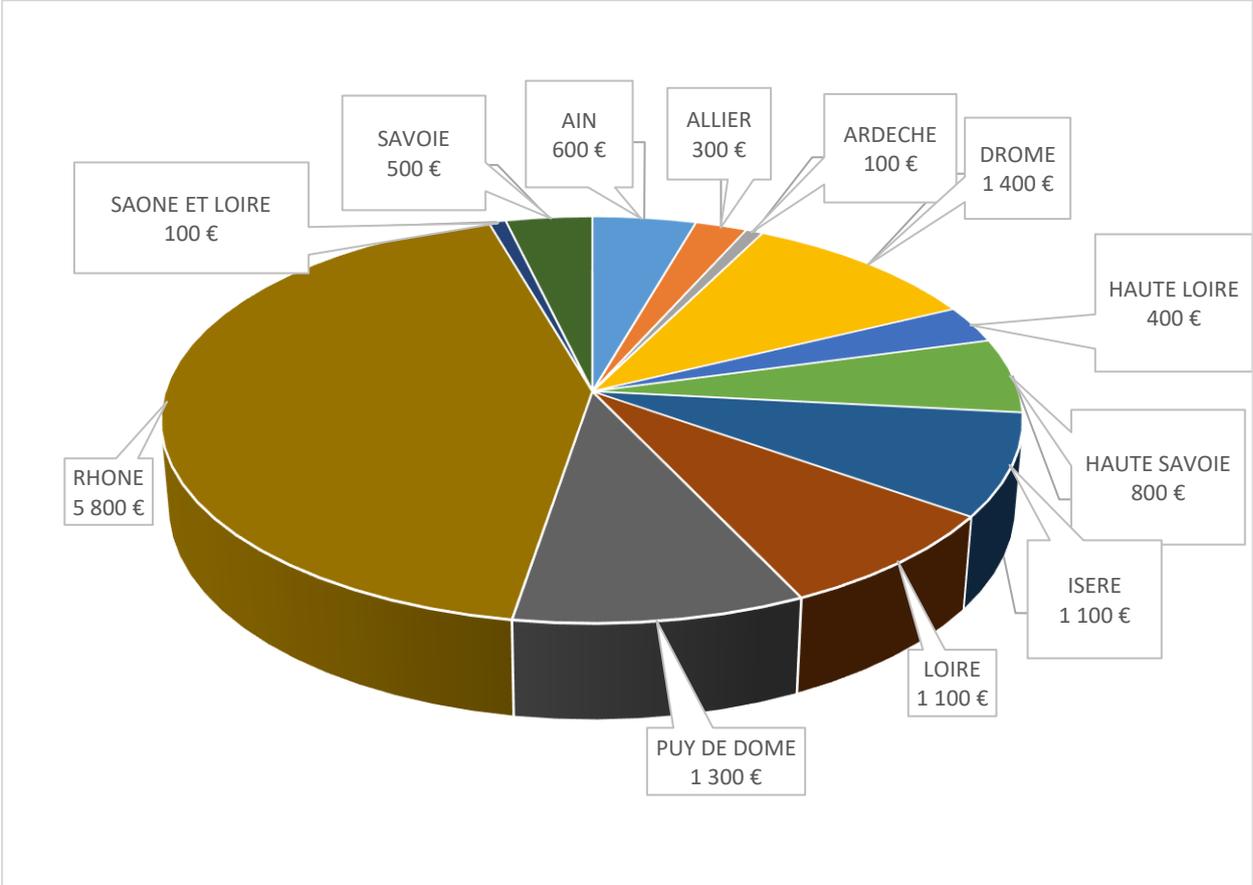
Nous constatons une baisse des cotisations en 2019 par rapport à 2018 qui s'explique notamment par des mouvements de fusion de certains organismes gestionnaires.

La représentation par département reste globalement stable.

La perte de cotisants pour 2019 a touché pratiquement tous les départements.

Notons que le Cantal n'est plus représenté au sein de nos adhérents depuis 2016

Département	Montant 2017	Montant 2018	Montant 2019	Pourcentage 2019
Ain	700 €	500 €	600 €	4,44 %
Allier	400 €	400 €	300 €	2,22 %
Ardèche	100 €	100 €	100 €	0,74 %
Cantal	0 €	0 €	0 €	0
Drôme	1 200 €	1 500 €	1 400 €	10,37 %
Isère	1 400 €	1 100 €	1 100 €	8,15 %
Loire	1 500 €	1 300 €	1 100 €	8,15 %
Puy-de-Dôme	1 800 €	1 500 €	1 300 €	9,63 %
Haute-Loire	400 €	400 €	400 €	2,96 %
Rhône	5 600 €	6 300 €	5 800 €	42,96 %
Savoie	500 €	300 €	500 €	3,70 %
Haute-Savoie	900 €	800 €	800 €	5,92 %
Saône et Loire	0 €	0 €	100 €	0,74 %
TOTAL	14 500 €	14 200 €	13 500 €	100 %

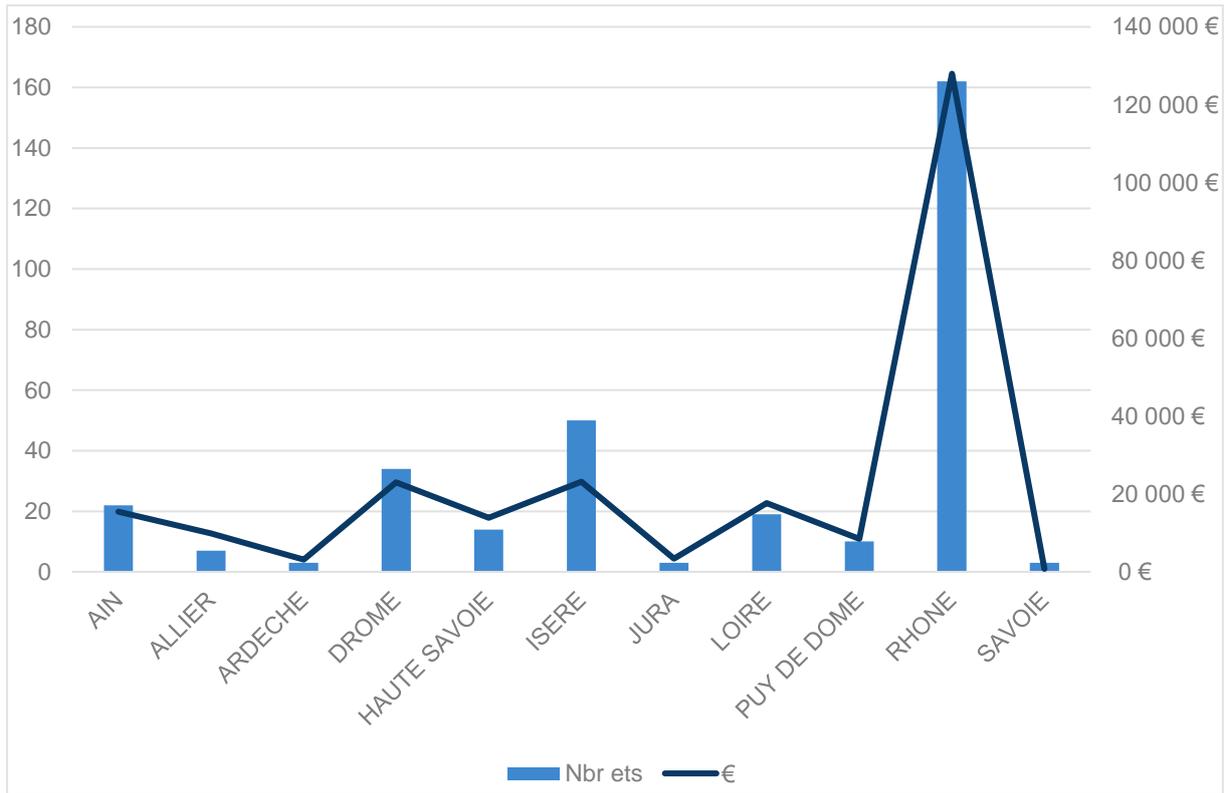


2. Répartition des contributions par département

Alors que depuis 2016 nous avons réussi à contenir puis inverser le phénomène d'érosion des contributions, nous assistons en 2019 à une nouvelle baisse de contribution.

Celle-ci s'explique notamment par la perte de certains « petits » contributeurs et de la baisse de contribution d'autres organismes plus importants.

Département	Montant 2017	Montant 2018	Montant 2019	Pourcentage 2018
Ain	13 781 €	1 7 147 €	15 435 €	6.26 %
Allier	10 622 €	12 070 €	9 859 €	4 %
Ardèche	6 830 €	3 017 €	3 099 €	1.26 %
Cantal	0 €	0 €	0 €	0
Drôme	22 832 €	22 805 €	22 975 €	9.32 %
Isère	24 047 €	26 113 €	23 140 €	9.38 %
Loire	42 396 €	39 406 €	17 639 €	7.15 %
Haute-Loire	0 €	0 €	0 €	0
Rhône	142 336 €	134 358 €	127 962 €	51.89 %
Puy-de-Dôme	7 797 €	12 811 €	8 511 €	3.45 %
Savoie	1 119 €	1 132 €	758 €	0.31 %
Haute-Savoie	11 775 €	13 380 €	13 853€	5.62 %
Jura	3 574 €	3 600 €	3 348 €	1.36 %
TOTAL	287 109 €	285 843 €	246 579 €	100 %



Partie 7

Le service emploi

En 2019, nous constatons une hausse importante du chiffre d'affaires du service emploi. Le développement de ce service se poursuit, et progresse d'environ 20 % par année depuis 2017.

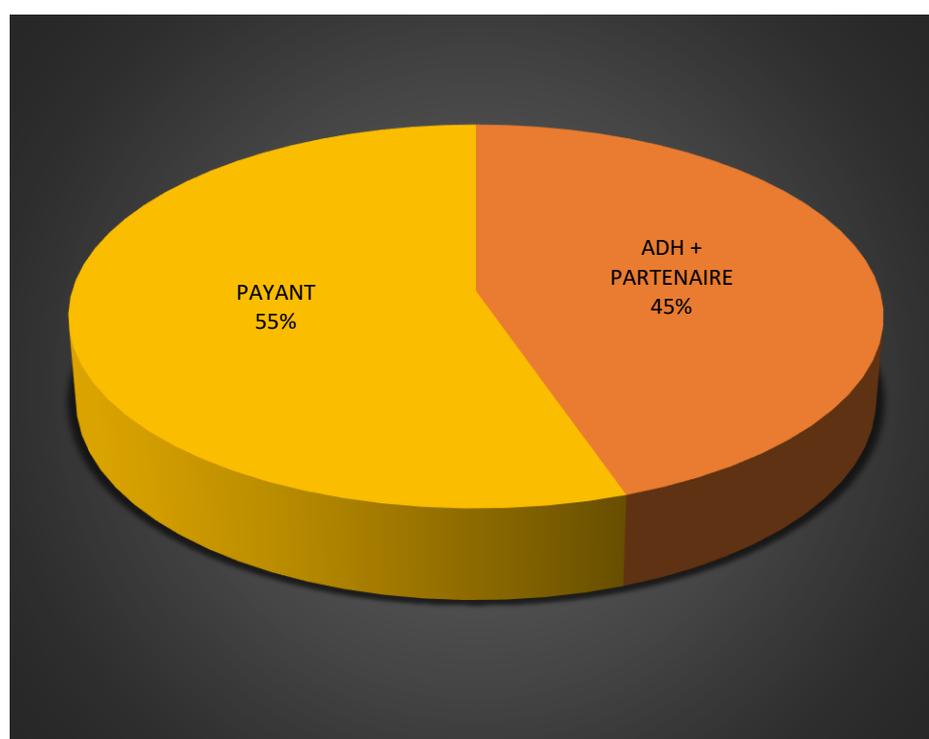
Après avoir presque égalé le nombre d'offres d'emplois postées par les adhérents en 2017, les non-adhérents ont définitivement rattrapé ceux-ci en 2018 et cette tendance se maintient en 2019. Les chiffres de publication sont très encourageants pour les non-adhérents, soit une augmentation de + 23 % par rapport à 2018.

Le phénomène est similaire concernant les offres proposées par les adhérents, qui continuent de progresser.

Evolution du chiffre d'affaires du service emploi

2017	2018	2019
84 285 €	101 335 €	118 820 €

	2017	2018	2019
Nombre d'offres publiées par les adhérents	1 083	1 278	1 329
Nombre d'offres publiées par les non adhérents	1 086	1 326	1 642
Nombre total d'offres publiées	2 169	2 604	2 971



Rapport financier

Compte de résultat au 31 décembre 2019

LIBELLES	RESULTAT 2018	RESULTAT 2019	BUDGET 2019
PRODUITS			
Contributions + cotisations	300 044	283 899	260 000
Etudes / Observation / Recherche	510 860	467 250	600 000
Formations / Conseil / Réseau ESAT	661 668	709 792	700 000
Redevance ESOPPE	15 100	7 492	0
Animation / Journées Etudes	52 975	62 180	30 000
Service Emploi	101 335	118 820	70 000
Mise à disposition du personnel	61 598	33 171	0
Mandat gestion DYS - Fonds de dotation	0	48 980	115 000
Produits divers (trans.ch - refac frais dép - repr.prov.)	83 313	103 809	48 000
Produits financiers	1 799	1 633	0
TOTAL PRODUITS	1 788 692	1 837 026	1 823 000
CHARGES			
Achats et charges externes	385 074	491 703	365 779
Sous traitance	17 492	21 962	55 000
Mise à disposition du personnel AGM et CRIAS	650 525	644 814	605 511
Impôts et taxes	6 795	5 953	6 050
Frais de personnel	678 740	582 178	672 234
Charges financières	15 029	14 079	14 100
Dotations amort / provisions	68 165	111 582	104 326
TOTAL CHARGES	1 821 820	1 872 271	1 823 000
RESULTAT D'EXPLOITATION ET FINANCIER	-33 128	-35 245	0
Produits exceptionnels	850	7 116	0
Charges exceptionnelles	0	4 150	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	850	2 966	0
RESULTAT DE L'EXERCICE	-32 278	-32 279	0

Bilan au 31 décembre 2019

ACTIF	NET 2018	NET 2019
ACTIF IMMOBILISE		
Immobilisations incorporelles	6 857	2 519
Immobilisations corporelles	337 171	318 680
Immobilisations financières	808	808
TOTAL	344 836	322 007
ACTIF CIRCULANT		
Clients et comptes rattachés	250 488	287 757
Autres créances	144 587	149 344
Disponibilités / VMP	617 115	805 038
Charges constatées d'avance	440	5 235
TOTAL	1 012 630	1 247 374
TOTAL ACTIF	1 357 466	1 569 381

PASSIF	NET 2018	NET 2019
CAPITAUX PROPRES		
Autres réserves	275 542	275 542
Report à nouveau	235 710	203 432
Résultat de l'exercice	- 32 278	-32 279
Fonds associatifs / prov. réglementées	0	0
TOTAL	487 974	446 695
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques et charges	38 240	91 214
TOTAL	38 240	91 214
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées	365 087	439 567
Fournisseurs et comptes rattachés	6 194	3 097
Dettes fiscales et sociales et autres dettes	250 543	256 319
Produits constatés d'avance	218 428	332 489
TOTAL	840 252	1 031 472
TOTAL PASSIF	1 357 466	1 569 381



Site de Lyon

71C sous Albert Thomas
69007 LYON
04 78 62 98 24

Site de Clermont-Ferrand

67 rue Victor Basch
63000 CLERMONT-FERRAND
04 73 90 60 60

www.creai-ara.org



Site de Lyon

71C sous Albert Thomas
69007 LYON
04 78 62 98 24

Site de Clermont-Ferrand

67 rue Victor Basch
63000 CLERMONT-FERRAND
04 73 90 60 60

www.crias.fr

